

# Il ne peut vivre en paix ni au Canada, ni en Italie

par Guy DUBE

Il se nomme Giuseppe Sereno. Il est né en Italie, le 6 novembre 1947, et est entré illégalement au Canada, le 6 mai 1966. Il est marié légalement depuis août dernier. Sa femme s'appelle Carole Lefebvre. Elle est enceinte depuis six mois. Tous deux vivent dans le rang Brûlé, à Pont-Rouge, dans le comté de Portneuf.

Un ordre d'expulsion a été émis contre Giuseppe Sereno, le 19 juillet dernier. Cet ordre doit être exécuté ces jours-ci.

"Qu'est-ce que vous voulez que je fasse? Je vais retourner en Italie. Je m'embarquerai clandestinement à bord d'un autre bateau et je vais revenir. Je n'ai pas le choix. Je suis marié et ma femme doit accoucher en janvier prochain"...! racontait cet homme visiblement exténué, hier, dans une entrevue au SOLEIL.

"On ne sait plus qui aller voir. C'est pas possible une situation comme ça!" a continué M. Sereno.

En Italie, il dit ne plus connaître personne. En réalité, il a vécu plus longtemps au Canada qu'en Italie, depuis son adolescence.

Il travaille à Donnacona depuis cinq ans. Son patron, propriétaire de l'hôtel "Grand Munich", se dit grandement satisfait de Sereno.

Sa femme Carole raconte, dans la même entrevue: "Depuis le temps

qu'il a un emploi stable. Il n'est pas au crochet du gouvernement. J'en ai besoin pour subvenir à mes besoins et à ceux de mon enfant qui naîtra en janvier".

## Une longue histoire

Giuseppe Sereno n'en est pas à ses premiers démêlés avec l'immigration canadienne.

Il est arrivé au Canada le 6 mai 1966, alors qu'il a déserté un cargo italien qui venait chercher du blé au port de Montréal. Son premier travail, il l'a trouvé dans la région de Joliette, sur une terre de culture du tabac. Après la saison, il se déniche un emploi à Montréal, dans une usine. A l'âge de 18 ans, il obtient son numéro d'assurance sociale.

A partir de 1969, il a obtenu un permis de séjour temporaire renouvelé à tous les ans. Le 9 octobre 1967, il s'est marié. Le couple a deux enfants: Diego, né le 3 avril 1968, et Gina, née le 14 avril 1969.

En 1971, il a obtenu son statut "d'immigrant reçu". Mais — et c'est là que les ennuis commencent — le 16 février 1973, il a été trouvé coupable d'un vol avec effraction: une caisse d'huile à moteur, d'une valeur de quelque \$300, qu'il a par la suite remboursée à la victime. Il a été condamné à trois mois d'emprisonnement et a purgé sa peine.

Pendant son emprisonnement, son épouse a délaissé le foyer

conjugal. Elle a demandé et obtenu le divorce, qui a été prononcé en sa faveur en 1977. Sereno a par contre obtenu le droit de voir ses deux enfants toutes les fins de semaine et pendant les vacances d'été.

A chaque ordonnance d'expulsion, Sereno en appelait de la décision rendue et ne fut avisé du rejet de son appel qu'en 1977, quand il a été arrêté par des représentants de la GRC, à son domicile de Pont-Rouge.

Bien qu'il était depuis ce temps sujet à une ordonnance d'expulsion, M. Sereno a toujours conservé son emploi, a toujours payé ses impôts et se comportait comme un citoyen canadien à part entière.

En août 1977, il a été renvoyé "manu militari" à son pays d'origine où, parce qu'il n'a jamais fait son service militaire, il s'est vu déchu de tous ses droits civiques italiens (droit de vote, droit de travail, etc.).

## A la nage...

Par des moyens pour le moins rocambolesques, Sereno est revenu comme passager clandestin à bord d'un cargo italien, qui devait initialement se rendre à Vancouver mais qui a par la suite dévié sa route vers Baltimore.

En septembre 1977, en voyant la côte américaine, il a sauté par-dessus bord et, à l'aide d'un contenant hermétiquement fermé, il a

nagé jusqu'à la rive. Dans ce conteneur, il avait placé du linge sec. Rendu sur la terre ferme, il s'habille, et se rend à New York en autobus. De là, il revient jusqu'à Plattsburgh et un ami de Montréal vient le chercher en automobile.

Il retourne voir sa femme Carole (il a vécu en concubinage avec elle jusqu'au prononcé du divorce de sa première épouse) à Pont-Rouge et a repris son travail.

## Prison...

En juillet dernier, un autre représentant de la GRC se présente à son domicile et l'arrête, pour être renvoyé illégalement au Canada. Il attend pendant près d'une semaine en prévention à la prison d'Orsainville; il est trouvé coupable; un autre ordre d'expulsion est émis contre lui; mais, entre-temps, il est condamné à purger six fins de semaine de prison consécutives et à payer \$500 d'amende.

Il avait jusqu'au 30 octobre pour payer cette amende: il l'a effectivement payée hier. Il a également purgé ses six fins de semaine de prison.

Aujourd'hui, comme à toutes les autres semaines, il devait se présenter à un officier de l'immigration: mais, hier, il avait peur que ce soit la "dernière fois". Parce qu'il venait de payer son amende. Parce qu'il a terminé son emprisonnement.

Il y a plusieurs années, il a acquis une maison à Pont-Rouge. L'été dernier, il a contracté un emprunt de \$3.500 à la caisse pop de Donnacona. "Ma femme ne pourra pas payer les mensualités si je ne suis pas là pour travailler. Elle a besoin de moi. J'ai besoin d'elle. Nous nous aimons et nous aurons bientôt un enfant. On ne sait plus quoi faire. C'est terrible une situation comme ça...", racontait Giuseppe Sereno, hier, dans un petit local de la salle de rédaction du SOLEIL. Sa femme Carole éprouvait de la difficulté à parler, en contenant ses larmes.

Sa vie, Giuseppe Sereno l'a vécue au Canada. Il n'a jamais menti. Son pays, c'est le Canada. Son emploi est au Canada. Ses enfants sont au Canada. Sa femme est au Canada. Ses amis sont au Canada. Ses souvenirs sont au Canada. Sa maison est au Canada.

Il n'est pas reconnu comme citoyen italien à part entière. Il se considère et a toujours vécu comme citoyen canadien à part entière.

— Si l'on vous retourne ces jours-ci en Italie, que ferez-vous?

"Que voulez-vous que je fasse?... Je vais revenir encore clandestinement. Je n'ai pas le choix!", répond-il d'une voix déterminée.

Le couple Sereno demande à quiconque a des "pouvoirs" d'intercéder en sa faveur. "Nous voulons continuer à vivre ensemble, à nous aimer".

Au début du mois de septembre dernier, Mme Giuseppe Sereno demandait au ministre fédéral de l'Immigration, M. Bud Cullen, d'intercéder en sa faveur:

"Honorable ministre,

"Je suis madame Giuseppe Sereno. J'aurais une faveur toute spéciale à vous demander. Mon mari est d'origine italienne. Il est présentement sous une ordonnance d'expulsion qui doit s'effectuer à la fin de septembre.

"Je suis dans un état de nervosité très grande.

"Je suis enceinte de quatre mois et demi, je crains le pire, soit de rester seule dans les moments où j'aurai le plus besoin de mon mari, afin qu'il puisse subvenir à mes besoins. Je vous supplie d'entendre et de prendre en considération ma demande pour mon bien-être et celui de notre enfant, qui va naître dans quelques mois.

"Bien à vous, honorable ministre."

Madame Giuseppe Sereno,  
301, rang Brûlé,  
C.P. 827,  
Pont-Rouge, P.Q.

Quelques jours plus tard, ce n'est pas le ministre, mais le "directeur général de l'exécution de la loi" qui a répondu à Mme Sereno, dans une lettre datée du 29 septembre 1978:

"Madame,

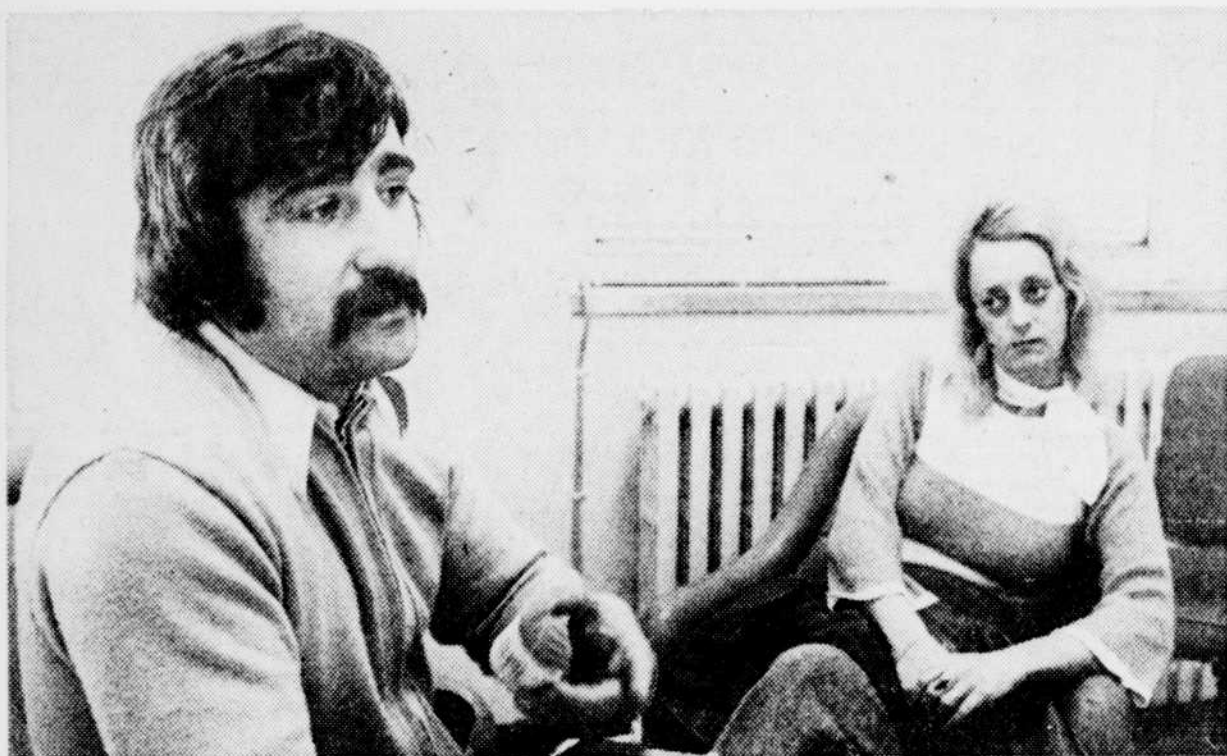
"Le ministre, l'honorable Bud Cullen, m'a demandé de répondre à votre lettre du 3 septembre 1978 au sujet de votre époux.

"Le ministre ne jouit d'aucun pouvoir juridique ou administratif qui lui permette de renverser une ordonnance d'expulsion ou d'accorder la permission de demeurer au Canada à une personne qui est sous le coup d'une telle ordonnance. En fait, la loi sur l'immigration oblige le ministre à s'assurer que toute ordonnance d'expulsion soit exécutée dès que possible. Par conséquent, la commission n'a d'autre choix que de procéder au renvoi de votre époux dès que les préparatifs nécessaires pourront être faits.

"Nonobstant les ordonnances d'expulsion, il vous sera loisible de parrainer toute demande de droit d'établissement que votre époux pourrait présenter à l'un de nos bureaux à l'étranger. Sa demande sera alors étudiée avec toute la sympathie que les circonstances nous permettront de lui accorder.

"Veuillez agréer, madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

Le directeur général,  
Direction générale de  
l'exécution de la loi,  
John Hucker.



Le couple Sereno. Giuseppe, qui fêtera son 31e anniversaire de naissance lundi prochain, Dieu sait où, et sa femme Carole, 30 ans, enceinte de six mois.

# Livre blanc du travail: Marois admet des faiblesses

par Gilles OUELLET  
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Le ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois, considère que les travailleurs

miniers de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec ont fait un gain majeur lors des négociations dans l'industrie du fer plus tôt cette année en obtenant le droit "de quitter un lieu de travail jugé dangereux ou insalubre".

Ce droit constitue l'un des objectifs les plus spectaculaires du livre blanc sur la santé et la sécurité au travail que pilote présentement M. Marois.

De passage hier à Sept-Îles, Schefferville et Baie-Comeau, le ministre a

affirmé qu'il reverra certains points de la réforme projetée, notamment sur un aspect de ce nouveau droit, puis sur les médecins de compagnie.

Comme le lui faisaient remarquer des représentants syndicaux, le livre blanc ne précise pas qu'un travail jugé dangereux par un employé puisse être confié à un autre travailleur. Le ministre a dit que dans son esprit "cela allait de soi qu'un travail jugé dangereux pour un gars ne peut être confié à un autre"; les syndicats voudraient que cela figure clairement dans la future loi.

Concernant les médecins de compagnie, le Dr Roch Banville a signalé quelques points faibles du livre blanc, ce qui a fait dire au ministre "qu'à la réflexion, on n'a peut-être pas la bonne formule".

Il appert, selon les syndicats et le Dr Banville, qui se préoccupe de ces questions sur la Côte-Nord que le livre blanc perpétuerait le rôle des médecins de compagnie. Les nouvelles conventions collectives dans l'industrie du fer vont à ce sujet plus loin que le livre blanc, laissant un choix à l'employé.

Admettant que ce livre blanc contenait des ambiguïtés sur certaines questions, surtout sur des modalités d'application, M. Marois a dit qu'il était disposé à éclaircir des points et à apporter des corrections à la lumière des informations recueillies au cours de la tournée provinciale qu'il effectue présentement.

En conférence de presse hier à Sept-Îles, M. Marois a insisté sur le rôle des comités paritaires dans les entreprises, voulant que les travailleurs

aient droit au chapitre et que ces comités "aient certains pouvoirs, aient du mordant".

Le ministre a affirmé qu'il voulait déposer un projet de loi sur la santé et la sécurité au travail à l'Assemblée nationale avant la période des Fêtes; il souhaite ensuite ouvrir le débat en commission parlementaire et permettre à un plus grand nombre de groupes possible de s'exprimer sur cette question.

Le ministre ne s'oppose pas à la tenue d'une commission parlementaire itinérante sur ce projet de loi de première importance, si les moyens techniques pour le faire peuvent le permettre, a-t-il laissé entendre.

M. Marois doit poursuivre sa tournée dans la région du Bas-Saint-Laurent, aujourd'hui.

# Rejet des offres Parizeau par les fonctionnaires

Les offres présentées aux membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux ne changeront rien aux revendications des professionnels du gouvernement, tranche le SPGQ dans un communiqué.

C'est en fait une fin de non recevoir qu'exprime le syndicat devant ce "premier acte gouvernemental de négociation proprement dit".

Le communiqué stigmatise le "goût réactionnaire de la social-démocratie à la Parizeau", qui ressemble à s'y méprendre au "libéralisme à la Bourassa".

Le syndicat s'en prend particulièrement à la parité salariale des fonctionnaires avec le secteur privé, telle qu'offerte par Parizeau. En alignant ces offres au secteur privé, qui n'a pu s'affranchir

des mesures anti-inflation, on condamne les employés publics à perdre de leur pouvoir d'achat, note le communiqué.

Si les ralentissements des hausses salariales ont fait mal aux travailleurs du secteur privé, il n'y a pas de raison de continuer cette politique en l'étendant au secteur public, selon la logique du syndicat.

Le SPGQ se plaint amèrement de la disparition, dans les propositions Parizeau, de

l'indexation au coût de la vie. Il s'agit pour le syndicat d'une "nouvelle provocation" à

l'endroit de tous les travailleurs québécois, avec l'appui du patronat.

**SAVIEZ-VOUS QUE...**

Le Docteur Baignoire peut refaire l'envoi de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement. Choix de couleurs, si désiré. Pour renseignements, 628-3823

**POMPES**  
VENTE - REPARATION  
RESIDENTIEL - COMMERCIAL  
**POMPES INDUSTRIELLES**  
STE-FOY  
1620 G., BOUL. HAMEL, STE-FOY 672-5622

**Crédit Foncier**  
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

**10 1/2 %**

**Garanti pour 5 ans.**  
Placements à terme avec intérêt versé annuellement (placement minimum \$500).

Téléphonez-nous (frais virés) pour vous renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou composé. Échéances de 30 jours à 5 ans.

Québec: 1135 Chemin St-Louis (418) 681-0277 (M. Jacques Arseneault)

● Halifax ● Montréal ● Ottawa ● Toronto ● Kitchener ● London  
● Winnipeg ● Regina ● Saskatoon ● Edmonton ● Calgary  
● Vernon ● White Rock ● Vancouver ● Victoria

INSTITUTION INSCRITE, RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC  
MEMBRE, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

**24**

**HEURES POUR IMPRIMER VOS**

circulaires entêtes  
dépliants enveloppes  
factures étiquettes  
cartes d'affaires rapports, etc.

**JETCOPIE**

331, rue Buffard, Québec G1N 3C8  
Tel.: (418) 524-6005

**impressions expresses**

**11 3/4 %**

**c'est bien!** C'est ce que nous avons payé cette année à nos membres.

**Stabilité**

| 1978     | 1977     | 1976 | 1975     | 1974 | 1973 |
|----------|----------|------|----------|------|------|
| 11 3/4 % | 11 1/2 % | 11 % | 10 1/2 % | 11 % | 11 % |

En voici la preuve! Après 10 ans d'opérations, plus de 7000 membres et un actif excédant \$28.000.000.00

UNE QUESTION DE COMPÉTENCE.

\* Ce rendement n'est en aucune façon un engagement pour le futur et s'applique aux parts sociales de la Caisse, dont l'achat comporte des frais d'acquisition.

**CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC**  
229 est. boul. Charest 529-3353

Une institution entièrement québécoise

# l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie-

## Gestion de la forêt domaniale des Appalaches

# Consultation qui débute par un affrontement

par Réal LABERGE

**SAINT-PAUL** — Une première assemblée publique de la Commission de consultation du CRD de Québec sur la gestion de la forêt domaniale des Appalaches a donné lieu, ces jours derniers, à Saint-Paul de Montmagny, à un vif affrontement entre les employés syndiqués de la société d'Etat Rexfor et les membres de la Coopérative forestière des Appalaches.

L'accrochage a menacé de mal tourner, alors qu'on s'accusait mutuel-

lement d'user de violence verbale et de recourir aux gestes d'intimidation.

Cette situation explosive a toutefois été désamorcée par une envolée oratoire d'un professeur, "à la fois syndiqué et coopérateur", qui a mis ses concitoyens en garde contre le "piège de la chicane", que certaines autorités avaient tout intérêt à voir s'installer entre deux mouvements de libération du travailleur et des dévalorisés: le syndicat et le mouvement coopératif.

"On sera perdant régionalement, si

on se laisse diviser au profit de ceux qui veulent régner et continuer de nous exploiter", a-t-il lancé aux quelque 250 participants, qui ont accueilli son intervention avec de longs et chaleureux applaudissements.

### Source de la chicane

Depuis son entrée en action, en juin dernier, la commission de consultation que préside le président du CRD de Québec, M. René Poirier, avait multiplié les rencontres particulières, dans le calme le plus absolu, avec les organismes et les entreprises de la

région susceptibles d'avoir une opinion à exprimer sur la gestion de la forêt domaniale.

Ce qui semble avoir mis soudainement le feu aux poudres, c'est l'annonce récente par les cinq commissaires, dans un rapport préliminaire, de leur intention de recommander, pour les cinq prochaines années, le partage des travaux forestiers de cette forêt publique à 50 pour 100 entre la coopérative et la société d'Etat Rexfor. Celle-ci avait eu l'exclusivité du plan de gestion quinquennal précédent. Mais graduellement certains travaux sylvicoles avaient été confiés au mouvement coopératif.

Cette possibilité d'augmentation des travaux forestiers a été mise en doute par M. Jean-Claude Lévesque, président des employés de Rexfor, qui sont syndiqués avec la CSN.

Selon M. Lévesque, la Commission de consultation du CRDQ n'avait pas la compétence qui lui permette de contrevenir aux normes de production de 60.000 cunifs, dont l'évaluation fait suite à des sondages et des expertises de spécialistes du ministère des Terres et Forêts.

Ce à quoi le président de la commission de consultation, M. Poirier, a rétorqué en précisant que "les gens mêmes du secteur industriel concerné et la population régionale ont fourni une version différente", lors de la tournée de consultation: on a affirmé qu'il y avait du bois qui se perdait et pourrissait dans la forêt domaniale, et même certains documents ont fait état d'une possibilité de production pouvant s'élever à 125.000 cunifs.

Dans les circonstances, de l'avis de M. Poirier, c'est sans danger que la commission peut recommander une coupe augmentée de 60.000 à 85.000 cunifs. Cette augmentation est suffisante à fournir autant de travail à la coopérative qu'aux employés de

Rexfor, sans que personne n'y perde un emploi antérieur. "C'est une question de principe", a insisté le président de la commission consultative.

### Autres considérations

Des autres interventions de l'assemblée de Saint-Paul, il y a lieu de relever cette précision que la forêt domaniale des Appalaches ne constituerait que 1/4 du territoire forestier des comtés de L'Islet, de Montmagny et de Bellechasse, tandis que la forêt privée regrouperait 3/4 du capital forestier.

Les deux groupes en présence ont dit s'accorder sur l'affirmation qu'il y avait du bois "en perdition" dans la forêt domaniale, et qu'il fallait le récupérer "au plus maudit".

On s'est également entendu sur l'interdiction de la coupe du "bois en longueur", qui fait perdre des emplois aux travailleurs forestiers, au profit de la grosse machinerie qui détruit tout sur son passage.

Un consensus s'est également fait sur l'opportunité de faire certains travaux agricoles en des secteurs forestiers réservés à une "vocation tardive", en loisirs et en écologie, alors que les années passent sans que rien n'y soit fait.

## Région du Grand-Portage: 18 conseillers réélus

par Réal LABERGE  
du bureau du Soleil

**LA POCAITIERE** — De nouvelles mises en nomination, hier, ajouteront cinq contestations aux 16 postes de conseillers qui nécessiteront le recours au scrutin, dimanche prochain, dans la région du Grand-Portage. Aux résultats déjà communiqués s'ajoutent encore la réélection de 18 conseillers et la nomination sans opposition de neuf remplaçants.

### Kamouraska-Est

#### Saint-Bruno

Il y aura élection aux trois sièges vacants entre le conseiller sortant, M. Conrad Landry et M. Hughes Lévesque, au siège 2; entre MM. Aimé Morin et Raymond Chamberland au siège 4; et entre MM. Jean-Yves Landry, sortant, et Adrien Lebrun, au siège 6. Le maire Rémi Landry et les conseillers Laureat Gagné, Jean-Guy Thériault et Marcel Dionne restent en fonction.

#### Andréville

Les conseillers Ernest Desjardins et Valmore Michaud ont été réélus et M. Pierre-Paul Hudon a remplacé Mme Roland St-Pierre. Le maire Joseph Bernier et les conseillers Jean Ouellet et Blaise Gagné restent en fonction, tandis qu'un poste vacant n'a pas été comblé.

#### Saint-Pascal (Paroisse)

MM. Roger Charest, Pierre Lange-lier et Paul Dionne ont été réélus et continueront de siéger avec le maire Jean-Léon Charest et les conseillers Jean-L. Pelletier, Marcel Després et Simon Massé.

#### Comté de Rivière-du-Loup

#### Cacouna (Paroisse)

Les conseillers Lionel Lévesque et Gilbert Bérubé ont été réélus et

rejoindront les rangs de leurs collègues, le maire Adélard Michaud, et les conseillers Fernando Pelletier, Georges-Antoine Lebel, Antonio Dubé et Louis-P. Lévesque.

#### Cacouna (Village)

Il y aura élection au siège 3 entre MM. Claude Dionne et J.-Henri Lévesque, tandis que M. Clermont Dubé a accédé au siège 5. Le maire Vital Simard et les conseillers Yvon Desjardins, Léon Rochefort, Henri Rioux et Mme Marielle Pelletier compléteront l'administration municipale.

#### Notre-Dame-des-Neiges

#### de Trois-Pistoles

MM. Jean-Marie Lafrance, Arthur Boucher et Camille Parent ont été élus aux sièges laissés vacants par MM. Roger Lévesque, Raoul Rioux et Adrien Beaulieu. Le maire David Jean et les conseillers Pierre-Paul Belzile, Adrien Parent et Paul-Emile Michaud restent en fonction.

#### Saint-Athanase (Kamouraska)

M. Léopold Morin a été réélu au siège 2 et M. Paul Morin a remplacé M. Noël Deschênes au siège 1. Le maire Gérard Chénard et les conseillers Maurice Lévesque, Viateur Landry, Joseph Royer et Marius Fontaine restent en fonction.

#### Saint-Joseph (Kamouraska)

MM. Lorenzo Pelletier, Lauréat Ouellet, et René Thiboutot ont été réélus et continueront d'administrer la municipalité avec le maire Louis-

Philippe Chénard et les conseillers Basile Ouellet, Henri Bérubé et Bertrand Lapointe.

#### Comté de Témiscouata

#### Saint-François de Viger

MM. Florian Sirois et Denis Dubé ont été réélus, tandis que M. Egide Saindon a accédé au siège 3 laissé vacant par M. Josaphat Plourde. Le maire Gérard Bérubé et les conseillers Paul Tardif, Adrien Jalbert et Léon Caron restent en fonction.

#### Saint-Jean-de-la-Lande

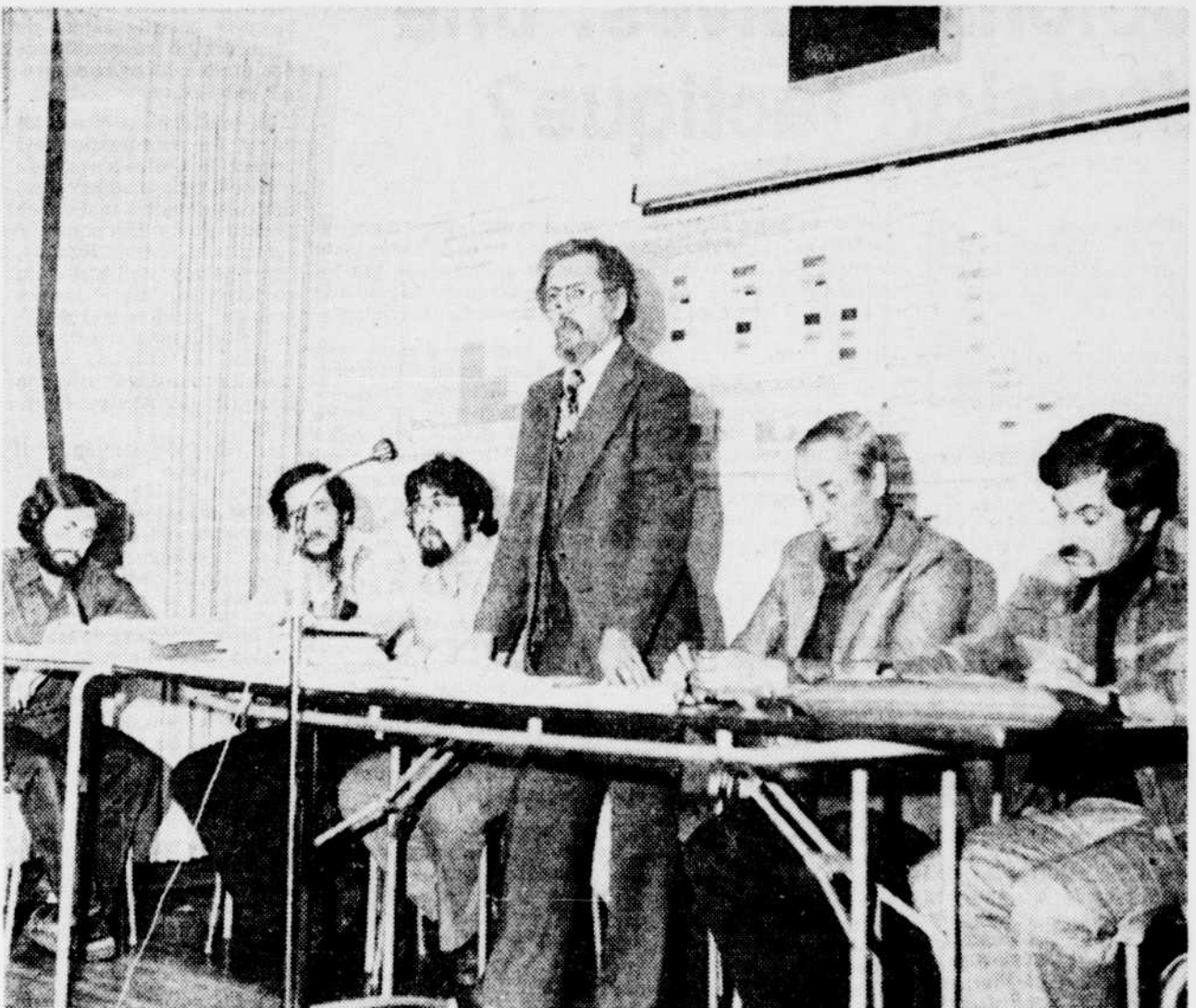
MM. Berthier Lavoie, Georges St-Onge et Napoléon Bolduc ont été réélus et continueront de siéger avec le maire Robert Belzile et les conseillers Gabriel Ouellet, Léonce Dumont et Gustave St-Pierre.

#### Saint-Louis-du-Ha!-Ha!

Il y aura élection au siège 3 entre le conseiller sortant, M. Thomas Lavoie, et M. Albini Briand, ainsi qu'au siège 4 laissé vacant par M. Apollinaire Dubé, entre MM. Maurice Ouellet et Albert Pelletier. M. Jules Dumont a été réélu au siège 5 et continuera d'administrer la municipalité avec le maire Ludger Marquis et les conseillers Rosario Bélanger, Raymond Pelletier et Raoul Collin.

#### Saint-Michel-du-Squatec

M. Philippe Lebel a été réélu au siège 6, tandis que M. Raymond Morneau a accédé au siège 3 laissé vacant par M. Robert Morin. Le maire Richard Pelletier et les conseillers Fernand Bouchard, Lazare Ouellet, Denis Roy et Robert Dubé complètent l'administration municipale.



La commission comprend, de gauche à droite, Pierre Brousseau, secrétaire, Guy Larochelle, animateur en loisirs, Bernard Martin, ingénieur forestier, René Poirier, président du CRDQ, Paul-Emile Croteau, forestier, et Gilles Sasseville, de la commission scolaire régionale.

## SOYEZ PRÊT POUR L'HIVER



DEUX PHASES

### COMPRENANT

- Lame chasse-neige amovible...
- Patins de glissement réglables et interchangeables.
- Chaines antidérapantes installées à l'usine
- Démarreur électrique 110 volts inclus.

Deux phases: 33 po/11 HP.  
Modèle 965

**889<sup>95</sup>**

Deux phases - 28 po/10 HP  
Modèle 840

**739<sup>95</sup>**

CLÔTURE À NEIGE 4 BROCHES 48" x 50"

**17<sup>89</sup>**

le rouleau



Quincaillerie  
**P-H. VILLENEUVE**  
255, AV. GIGUERE-VANIER - 681-0555

## LE SOLEIL



## PARTICIPEZ AU CONCOURS DESTINATION

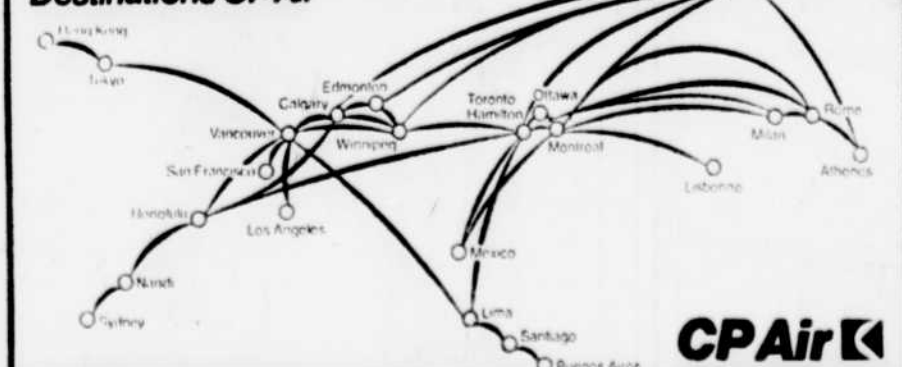


## LISBONNE PORTUGAL

SUR LES AILES DE **CPA Air** LE SOLEIL et **CHRC 80**

Participation de l'Office national du tourisme du Portugal

### Destinations CPA Air



REMPLISSEZ LE COUPON  
DANS CE JOURNAL  
POUR PARTICIPER  
AU CONCOURS

**100 VOYAGES  
GRATUITS**  
(50 coupes)

Allez droit au but,  
lisez les pages sportives!

## CERTIFICATS

**10** <sup>1/2</sup>% 5 ans  
<sup>1/4</sup>% 3-4 ans

PLACEMENT ET INTÉRÊTS GARANTIS  
AUCUNS FRAIS

\*Taux sujets à changement sans préavis. Les certificats émis n'en sont jamais affectés.  
D'autres options à des taux forts sont offerts. Renseignez-vous auprès des Fiduciaires ou à l'un des 108 comptoirs de la Banque d'Épargne.

UN ATOUT DANS VOTRE VIE  
**Fiduciaires**  
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

1253, avenue McGill College, Montréal, Tel.: 878-3351  
401, boulevard Labelle, Place Rosemere, Tel.: 621-0715  
5633 est, rue Sherbrooke, Montréal, Tel.: 253-1720

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler · B.

# La convention de travail doit se signer demain, à la Coopérative agricole du Bas-Saint-Laurent

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

**RIMOUSKI** — Le conflit entre la Coopérative agricole du Bas-Saint-Laurent et les deux syndicats CSN qui regroupent ses quelque 215 employés a pris fin samedi dernier, quand les syndicats ont approuvé par un vote de 75 pour 100 les dernières offres patronales présentées lors de la séance de conciliation tenue la veille à Rimouski.

En vertu de cette entente, la convention collective sera signée demain entre les parties et tous les employés seront rappelés au travail dans les deux jours de la signature. En pratique, cela veut dire que les différentes usines de la Coopérative, Amqui, Mont-Joli, Rimouski, Bic et Trois-Pistoles rouvriront lundi prochain.

Selon le président du syndicat, M. Jean-Yves Beaulieu, le protocole d'entente de retour au travail constitue une victoire particulière pour le syndicat, parce que d'une part, aucune poursuite judiciaire ne sera engagée contre des membres du syndicat et que, d'autre part, tous les employés seront rappelés

au travail dans les deux jours de la signature du contrat.

Au cours de ce conflit, qui a duré trois mois et demi, la partie patronale avait annoncé son intention de fermer le poste de service de Mont-Joli, ce qui aurait affecté une douzaine d'employés, mais avec l'entente, la coopérative a accepté de maintenir ce poste de service.

## Négociations ardues

Depuis les dernières séances de négociation qui avaient eu lieu aux bureaux du ministre du Travail à Québec, le 20 octobre dernier, le conflit était toujours dans une impasse. Mais le nouveau conciliateur qui fut nommé par la suite, M. Yvan St-Onge, avait convoqué les parties pour la rencontre de vendredi dernier qui s'est poursuivie tard dans la nuit et qui a conduit à ce règlement.

de la commission. De sorte que les employés obtiendront alors une augmentation de 6 pour 100 plus l'augmentation prévue de 25 cents l'heure, plus l'augmentation reportée de 20 cents l'heure.

La nouvelle convention aura une durée de deux ans, pour se terminer le 1er février 1980. Pour la première fois, les heures de travail seront déterminées dans la convention, et le syndicat note également des améliorations au niveau des assurances collectives, plus précisément de l'assurance-salaire. On a également obtenu la création d'un comité qui sera chargé de mettre un fonds de pension en vigueur, d'ici l'expiration de la convention.

Quant à la clause de l'indexation des salaires, qui faisait aussi l'objet du litige, elle sera remise en vigueur à compter de 1979.

Avec ce règlement, le travail reprendra donc dans les jours qui viennent à la meunerie et la quincaillerie de Bic, à l'usine laitière de Trois-Pistoles, au poste de service de Mont-Joli, à la laiterie Pasteur de Rimouski, à la meunerie de Matane et à la fromagerie d'Amqui.



Après trois mois et demi, le travail reprendra lundi

## Murdochville

# Tout est calme sur la ligne de piquetage

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

**RIMOUSKI** — La grève des métallos de Murdochville est entrée dans sa troisième semaine et elle continue de se dérouler avec le calme qui l'a caractérisée depuis le début. En raison des consignes syndicales, on n'a assisté à aucun accrochage sur les lignes de piquetage, malgré la présence occasionnelle de voitures de la Sûreté du Québec qui fait des rondes quotidiennes.

Le président du syndicat des métallos, M. Claude Soucy, souligne qu'il n'y a eu aucun contact entre les parties en cause, mais se dit toujours disponible pour la négociation et cela jour et nuit si c'est nécessaire.

Entre-temps, les syndiqués ont formé 14 comités de dépannage qui fonctionnent à plein rendement depuis le début du conflit. Ces comités de dépannage s'occupent d'approvisionnement alimentaire à meilleur marché, de réparation d'appareils ménagers, de services divers comme le changement

des pneus d'hiver, la coiffure pour hommes et pour dames, comité de loisirs, et même un comité de pêche qui s'occupe de fournir du poisson aux grévistes.

On sait que le syndicat compte plusieurs membres qui résident à l'extérieur de Murdochville, et l'on a tenté la semaine dernière de faire de l'organisation à leur intention, mais bon nombre d'entre eux sont présentement partis à la chasse, et c'est pourquoi l'on a remis à un peu plus tard l'organisation de grève de ces syndiqués.

## Chasseurs retrouvés sains et saufs

par Tom FRECHETTE

Après avoir passé deux longues nuits à la belle étoile sous des températures glaciales, un père de famille et son jeune fils ont été retrouvés, hier matin, sains et saufs dans une région boisée sur la Côte-Nord.

Samedi après-midi, Jean-Louis Lavoie, âgé de 40 ans et son fils, André, âgé de 11 ans, quittaient leur domicile au 802 rue Marais, à Hauteville, sur la Côte-Nord, pour s'adonner à une partie de chasse à la perdrix. Et ils se rendirent dans la région du lac Savard, situé à une quarantaine de milles au nord de Baie-Comeau.

Réalisant que les deux sportifs retardaient à réintégrer le foyer, Mme Lavoie et des amis se dirigèrent vers le secteur où

devaient se trouver normalement les deux chasseurs. A un certain endroit, les chercheurs retrouvèrent le véhicule des deux aventuriers.

Flairant le pire, Mme Lavoie alerta la Sûreté du Québec au poste de Baie-Comeau dimanche matin, vers 6h.

Vers 15h, l'hélicoptère de la SQ commençait à survoler la région boisée, tandis que le maître-chien André Bernier, accompagné du chien Fritz,

fouillait chaque pouce de terrain de la forêt. Et ce manège dura jusqu'à la tombée de la nuit, alors que les recherches furent abandonnées pour la nuit.

Toutefois, hier matin, vers 7h, les fouilles reprenaient et environ 15 minutes plus tard, l'hélicoptère apercevait dans une clairière, à proximité du lac Yves, soit à environ 10 milles de leur point de départ, les deux chasseurs qui avaient été portés disparus.



Aucun accrochage depuis le début de la grève.

## Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

### Service général des Achats

| Projet                                                    | Description                                                                   | Livraison |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 6644                                                      | 3.270 dictionnaires<br>Seuls les libraires agréés sont admis à soumissionner. | Québec    |
| Clôture de la soumission: 14 novembre 1978 à 15:00 heures |                                                                               |           |
| 6642                                                      | 5.500 exemplaires de l'Édition de l'Annuaire du Québec 1977-78.               | Québec    |
| Clôture de la soumission: 16 novembre 1978 à 15:00 heures |                                                                               |           |

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:  
Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement,  
Bureau des Appels d'offres,  
1155 rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec, Qué. G1R 4X8.  
Tél.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.  
Le directeur général  
Gaston Ouellet

### Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche

**Projet 6341-01-75-600** — Travaux d'isolation, chauffage et ventilation au centre d'interprétation du Parc Maguasha, Côte Bonaventure (Québec).  
Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs généraux détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 octobre 1978 par remise d'un dépôt de \$35.00 soit en argent comptant, soit un chèque visé ou un mandat-poste (non remboursable) fait à l'ordre du Ministère des Finances.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Édifice «Place de la Capitale», 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec (téléphone: 418-643-5639) ou au Bureau du Coordonnateur Régional, Minis-

tere du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 337 rue Moreault, Rimouski, Québec.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Édifice «Place de la Capitale», 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec. Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction du Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction du Bas-St-Laurent.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances au montant de \$8.000.00.

**Date et heure limite de réception des soumissions:**  
Mardi, le 14 novembre 1978 à 15:00 heures

**Michel Duchesneau**  
Sous-Ministre

**Projet 6341-09-78-309** — Travaux de plomberie et chauffage dans bâtiments existants à Port Menier, Ile d'Anticosti, (Québec).

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs spécialisés selon l'objet du présent appel d'offre, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom. Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 octobre 1978 par remise d'un dépôt de \$35.00 soit en argent comptant, soit un chèque visé ou un mandat-poste (non remboursable) fait à l'ordre du Ministère des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Édifice «Place de la Capitale», 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec (téléphone: 418-643-5839).

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction du Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction du Bas-St-Laurent Inc., Association des Contracteurs du Comité de Duplessis et l'Association des Contracteurs du Comité de Saguenay.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de \$12.000.00.

**Date et heure limite de réception des soumissions:**  
Mardi, le 14 novembre 1978 à 15:00 heures  
**Michel Duchesneau**  
Sous-Ministre

### Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

**Projet 303-20-129** — Réaménagement — Édifice Branly, 1995 Boul. Charest Ouest, Ste-Foy, Cité Louis-Hebert, Québec, (Québec).

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs généraux détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 octobre 1978 par remise d'un montant de \$5.00 non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. (Tél.: 418-643-6622).

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$8.000.00 ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de \$3.000.00.

**Date et heure limite de réception des soumissions:**  
mercredi le 15 novembre 1978  
à 15:00 heures  
**Bernard Angers**  
Sous-Ministre.

**Projet 303-35-03** — Réparation et addition de chauffage — Usine de Signalisation, 1 Boul. Pierre-Bertrand, Vanier, Cité Vanier, Québec, (Québec).

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs généraux détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 octobre 1978 par remise d'un montant de \$5.00 non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. (Tél.: 418-643-6622).

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$9.000.00 ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de \$4.500.00.

**Date et heure limite de réception des soumissions:**  
mercredi le 15 novembre 1978  
à 15:00 heures  
**Bernard Angers**  
Sous-Ministre.

**Projet 303-55-44** — Entretien ménager — Édifice Administratif, 1200 Rte de l'Église, Cité Louis-Hebert, (Québec).

Sont admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 octobre 1978 par remise d'un montant de \$5.00 non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. (Tél.: 418-643-6622).

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$25.000.00 ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de \$12.500.00.

**Date et heure limite de réception des soumissions:**  
mercredi le 15 novembre 1978  
à 15:00 heures  
**Bernard Angers**  
Sous-Ministre.

## HÔTEL Bonaventure

### Un weekend sur le toit? Pourquoi pas?

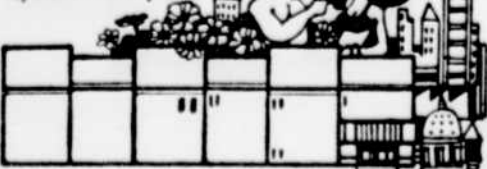
L'Hôtel Bonaventure vous offre un weekend de luxe à un prix spécial de \$35.00 pour deux, par nuit (minimum deux nuits).

Venez manger au réputé restaurant LE CASTILLON. Allez ensuite au spectacle du PORTAGE, un grand cabaret. Détendez-vous autour de la piscine et découvrez le charme des jardins et des terrasses sur un toit!

Venez vivre un weekend de luxe au coeur de Montréal ou l'accent est français, l'atmosphère cosmopolite et l'hospitalité insurpassable!

Appelez l'Hôtel Bonaventure, sans frais: 1-800-261-8383.

L'Hôtel Bonaventure. Des que vous y mettez les pieds, notre réputation est en jeu.



LA SOCIÉTÉ WESTERN INTERNATIONAL  
Partenaire en voyage avec United Airlines

# économie

## L'unanimité est loin d'être faite quant aux moyens de relancer l'industrie touristique

par Pierre MARTEL

envoyé spécial du Soleil

SHERBROOKE — L'élaboration d'un consensus chez les principaux intervenants de l'industrie touristique québécoise s'avérera plutôt ardue, chacun ayant en tête les problèmes spécifiques à sa spécialité.

En effet, la cérémonie d'ouverture du sommet touristique de Sherbrooke a été marquée, hier soir, par un étalage très divergeant des problèmes et des solutions qui pourraient être apportées pour relancer une industrie qui, d'année en année depuis cinq ans, est en régression constante.

Le premier des seize intervenants à prendre la parole lors de cette cérémonie, le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, avait bien raison de dire que la concertation est apparue difficile.

Deux interventions ont pratiquement jeté une douche d'eau froide sur le dos des quelque 150 participants et observateurs à la conférence socio-économique sur le tourisme. Il s'agit des discours de M. Fernand Daoust de la FTQ et Pierre Gervais de la CSN.

Abondant dans le même sens, les représentants des centrales syndicales ont manifesté beaucoup de scepticisme sur la possibilité d'en arriver à un consensus. Ils ont affirmé que les attentes des travailleurs dépassaient largement le cadre prévu des discussions du sommet touristique.

Tant M. Gervais que M. Daoust ont dénoncé les conditions de travail prévalant dans l'industrie touristique. Tous deux ont reproché au document de référence, document préparé par le

gouvernement, de faire peu d'état des travailleurs. "Les quelques lignes où on parle des travailleurs sont tendancieuses et oublient de parler des besoins réels des travailleurs", d'affirmer M. Daoust.

D'ailleurs le secrétaire général de la FTQ a profité de l'occasion pour annoncer ses couleurs. Ici, lors du travail en ateliers, aujourd'hui, le syndicaliste entend proposer aux intervenants de l'industrie touristique une formule de syndicalisation et de négociations pluri-patronales pour ce secteur d'activités où le taux global de syndicalisation est à peine de 9 pour 100.

Chose assez curieuse, si les propos de M. Daoust ont jeté une douche d'eau froide sur l'assistance, les réactions sont loin d'avoir été négatives. En effet, après la cérémonie, les commentaires des hommes d'affaires présents ont été positifs. C'est ainsi que M. Gaston Brown, président de la Chambre de commerce et de l'industrie du Québec métropolitain, devait résumer leur attitude: "M. Daoust avait des choses importantes à dire. Il les a dites franchement. C'est de cette façon qu'on peut espérer faire avancer les choses".

Poitras

Par ailleurs, l'intervention du président de la Chambre de commerce de la province de Québec, M. Jean-Marie Poitras, a été fort remarquée. Celui-ci, au nom de son organisme, a tracé les grandes lignes du consensus que devrait rechercher le sommet.

Dans un premier temps, il estime qu'au-delà de l'acte social, le tourisme doit être considéré comme un acte économique. Aussi, M. Poitras demande

une plus grande cohérence et une plus grande constance des divers ministères et organismes gouvernementaux.

En outre, soulignant que l'Etat va chercher à lui seul plus de 46 pour 100 de la valeur ajoutée dans l'industrie du tourisme, le président de la Chambre de commerce de la province de Québec demande au gouvernement de réduire sa ponction fiscale. "C'est la seule façon de rendre cette industrie touristique plus concurrentielle", dit-il.

Se tournant vers l'entreprise privée, M. Poitras lui a demandé de s'adapter davantage aux divers marchés et de cesser de trop compter sur l'Etat.



**Le tourisme Perspectives de relance**

Enfin, à court terme, il estime que les principaux éléments d'une stratégie de relance devront porter sur le marché des congrès et des rencontres d'affaires (ainsi qu'un casino) et sur le développement d'une gamme de programmes à forfait. A moyen terme, il faudrait créer ou adapter nos équipements en fonction du marché-cible qu'est le volume de masse des touristes étrangers.

Le "fast food"

L'industrie du fast food, une industrie importée directement des Etats-Unis (McDonald, Kentucky, etc.) a fait l'objet d'une dénonciation en règle de plusieurs intervenants. Ça été notamment le cas de l'Association des restaurateurs du Québec qui a affirmé que l'industrie québécoise de la restauration ne pouvait pas concurrencer cette industrie.

Egalement, l'Association des consommateurs du Canada (Section Québec) a dénoncé cette industrie qui, selon elle, trop de Québécois. La présidente, Mlle Pauline Boileau, a mis en doute la qualité nutritive de ce type de restaurant. "On a qu'à regarder nos voisins, bedonnants", a-t-elle lancé. Même le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, s'est permis de critiquer l'industrie du fast food. "Ils ont tendance à s'installer sur nos meilleurs sites touristiques. Ça ne cadre pas dans notre patrimoine", souligne-t-il.

Les prochains jours

Même si, au départ, les observateurs prévoient que la cérémonie d'ouverture serait quelque chose de très officiel où tout le monde se donnerait des tapes dans le dos en

disant que le monde est bien gentil, la tournure inattendue des interventions a quand même été bien perçue par bon nombre de participants.

Selon les réactions obtenues après la cérémonie, il semble que les prises de position claires de certaines personnes puissent être le prélude à des discussions vraiment sérieuses qui

débute aujourd'hui et se poursuivront mercredi.

"C'est pas le genre d'interventions qu'on attendait pour l'ouverture du sommet touristique. Mais, quand on y pense bien, la qualité des interventions, même si certaines étaient dures, laisse présager des discussions en profondeur", devait préciser un participant de la région de Québec.

## La faillite de Tourbec a des échos au sommet

par Pierre MARTEL

envoyé spécial du Soleil

SHERBROOKE — La faillite récente de Tourbec a plané, de façon toute évidente, hier, sur l'ouverture du sommet touristique de Sherbrooke.

Au moment où tous les participants à cette conférence socio-économique se préparaient à se rendre à la cérémonie inaugurale, environ 25 employés syndiqués de cet organisme se sont rendus à Sherbrooke pour manifester contre le refus du gouvernement du Québec de venir en aide à Tourbec.

En plus d'insister en vain pour rencontrer les ministres Landry et Duhaine, le groupe s'est adressé à quelques participants au sommet pour obtenir qu'ils signent une pétition exigeant la réouverture de Tourbec.

Un peu plus tard, M. Fernand Daoust de la FTQ et Pierre Gervais de la CSN, au cours de la cérémonie d'ouverture, ont profité de leur période d'intervention pour demander au gouvernement de revenir sur son refus. Conjointement, ils ont rappelé au ministre du Tourisme, M. Yves Duhaine, que Tourbec était une entreprise originale et unique qui a fait une expérience valable dans le développement du tourisme régional.

A la fin de la cérémonie inaugurale, c'était au tour de Mlle Pauline Boileau, présidente de l'Association des consommateurs du Canada (section Québec), de rappeler que Tourbec était une agence de voyages différente des autres. S'adressant aux représentants du gouvernement, elle devait lancer: "Faut-il toujours avoir au Québec des causes désespérées faute d'appui gouvernemental".

## La Côte-Nord n'exploite pas toutes ses ressources

par Gilles OUELLET

du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — L'économie de la Côte-Nord, qui repose sur une industrie unique, soit le fer, doit être diversifiée, surtout en raison de l'incertitude engendrée ces dernières années par les difficultés de ce minerai et la concurrence féroce qui existe sur le marché mondial.

Le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, a livré ce message à près de 300 personnes, hier soir, à Sept-Îles, à l'issue d'un mini-sommet d'une journée sur l'industrie du fer.

Aux dirigeants d'entreprises, aux hommes d'affaires et aux représentants syndicaux, M. Bérubé a suggéré de regarder de plus près les possibilités économiques dans un secteur connexe, plus particulièrement les alliages, puis l'uranium, ou le développement d'autres ressources naturelles dans la région, la forêt et les pêcheries.

Interrogé après sa causerie, M. Bérubé a affirmé au SOLEIL qu'il n'existait aucun projet particulier à l'étude en ce sens-là pour le moment mais qu'il formulait ces suggestions à l'intention de ceux qui voudraient faire des recherches pour diversifier l'économie régionale.

Par ailleurs, M. Bérubé a présenté la philosophie générale d'action du gouvernement depuis deux ans, de

même que la problématique de l'industrie du fer.

L'exploration

Le ministre s'est montré préoccupé par l'absence des Québécois dans l'important secteur de l'exploration minière.

Aussi, M. Bérubé s'est fixé comme objectif d'augmenter la connaissance du territoire et d'encourager l'exploration en donnant plus d'importance au Centre de recherches minières et en débloquent des crédits à cette fin.

Le fonds de développement minier a \$500,000 pour aider à la prospection; de son côté, SOQUEM voit son budget pour l'exploration passer de \$500,000 à quelque \$7 millions.

"Ces interventions veulent garantir une présence québécoise dans ce domaine et assurer des secteurs miniers témoins", a affirmé le ministre.

Et le fer

La stratégie gouvernementale au cours des deux dernières années a été de relancer l'industrie des métaux de base, a confié M. Bérubé, ajoutant que le minerai de fer avait été laissé à l'écart considérant que la situation se maintenait. "Il convient de revoir cette pensée", a déclaré M. Bérubé, recon-

naissant le besoin de s'occuper désormais de ce secteur.

Le ministre, lui-même un ingénieur minier de réputation, a brossé un tableau passablement sombre de la situation du fer: conjoncture difficile, compétition de plus en plus vive, coûts de transport élevés.

Comme il a été dit à plusieurs reprises hier, M. Bérubé a répété que le Brésil et l'Australie ont vu quadrupler leur production de fer en moins de dix ans, ayant pour effet de bouleverser le marché.

A propos des coûts de transport, les augmentations annoncées plus tôt cette année pour le transport maritime vers les Etats-Unis ont eu une incidence certaine sur l'ensemble des coûts, estime le ministre.

Incidentement, M. Bérubé a dit vouloir qu'une équipe fédérale-provinciale étudie plus en profondeur l'incidence des coûts de transport sur l'industrie minière. Se rendant à Ottawa jeudi pour participer à une conférence des ministres des mines, M. Bérubé a promis de discuter à nouveau de cette question.

Le ministre a enfin dit que l'Etat était soumis à diverses demandes: les compagnies veulent une révision des politiques fiscales, les syndicats veulent de meilleures politiques sociales; le ministre n'a pas précisé ce qu'il privilégierait pour sa part, et personne ne lui a demandé.



Le maire de Sept-Îles, M. Jean-Marc Dion, s'entretient avec le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, lequel, à sa gauche, M. André Lachapelle de Sidbec-Normines, de Port-Cartier.

## Les compagnies minières se ressentent de la concurrence plus vive et de la hausse des coûts

par Gilles OUELLET

du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Les compagnies minières qui exploitent le minerai de fer de la Côte-Nord se ressentent de la situation difficile et de la concurrence qui prévaut actuellement sur le marché mondial, en plus de devoir affronter une augmentation rapide et constante des coûts de production.

Ce sont deux idées maîtresses qui se dégagent des interventions faites, hier, à Sept-Îles, par des dirigeants de grandes sociétés à l'occasion d'un mini-sommet minier auquel ont assisté plus de 200 personnes, dont plusieurs hommes d'affaires de Sept-Îles, des dirigeants des métaux, des représentants du ministère des Richesses naturelles et de la ville de Sept-Îles.

"La survie économique des gisements de la Côte-Nord dépend d'une gestion rigoureuse et de la présence d'infrastructures considérables déjà en place pour accueillir d'autres investissements advenant une reprise dans

l'acier", a affirmé M. André Saumier, sous-ministre des Richesses naturelles.

Invité par M. Val Grégoire, vice-président de l'Iron Ore à préciser ce que signifiait pour lui "une gestion rigoureuse", M. Saumier a dit qu'il pensait à différents programmes que les compagnies devraient explorer, dont la recherche de nouveaux procédés, de nouvelles méthodes de bouillottes, de contrôle des coûts, des efforts de prospection pour d'autres gisements et des programmes communs pour former la main-d'œuvre.

Et M. Saumier a dit aux entreprises que le gouvernement serait enthousiaste de les voir mettre au point un programme de recherche, signalant que Québec versera \$4,5 millions cette année pour le Centre de recherches minières.

Historique

Une bonne partie de cette "journée du fer", organisée conjointement par la Corporation de promotion industrielle, la Chambre de commerce locale et l'Association des mines et métaux, a consisté en la présentation et l'histo-

que des compagnies Iron Ore, Québec Cartier, Wabush Mines, Fer et Titane, et Sidbec-Normines.

Outre la vie dans les villes nordiques et la place de Sept-Îles dans ce développement, il fut aussi question du conflit minier qui a paralysé les compagnies plus tôt cette année.

Essentiellement, l'historique a rappelé avec une foule de détails que ces compagnies, dont certaines implantées depuis 25 ans, ont à ce jour investi \$3 milliards, produisent annuellement quelque 40 millions de tonnes de minerai expédié en concentré ou en bouillottes de fer sur le marché intérieur ou mondial, et qu'elles versent annuellement quelque \$250 millions en salaires.

Certains intervenants ont insisté sur les augmentations salariales comparativement à la situation américaine, d'autres ont fait valoir les difficultés de la concurrence, d'autres enfin ont déploré la hausse des coûts de production. Toutefois, peu de solutions furent suggérées.

Récent conflit

Si certains porte-parole ont effleuré la question, l'homme d'affaires Maurice Depyre a carrément abordé la question du conflit minier, s'en prenant aux syndicats et demandant quels furent les gains de la négociation 78.

Répondant à ce qui en intéressait manifestement plus d'un, le coordonnateur régional des métaux, M. Lawrence McBrearty, a voulu rétablir certains faits, notamment sur les enjeux de la dernière négociation pour les 10,000 travailleurs de l'industrie du fer.

"La santé et la sécurité au travail, des règles dans l'octroi de sous-traitants et l'amélioration des conditions et des relations de travail constituent nos priorités", a affirmé M. McBrearty, dans le plus grand silence, expliquant que le conflit n'a pas entraîné pour des questions de sous.

Une certaine tension a régné au cours de cette partie de la journée; quelques hommes d'affaires se seraient promis de faire sentir aux représentants syndicaux qu'ils étaient responsables du ralentissement économique

causé par le conflit. Toutefois, après les explications de M. McBrearty, aucun homme d'affaires ne s'est levé pour porter d'accusation, clôturant en quelque sorte le débat.

Etude à l'Iron Ore

Présent à la journée à titre d'observateur, le président de l'Iron Ore, M. Brian Mulroney, fut plutôt discret, ne prenant part à aucun repas ni à aucune réception.

Interrogé par LE SOLEIL, M. Mulroney a précisé que les études de rentabilité présentement en cours à l'intérieur de la compagnie, et plus particulièrement sur Schefferville, n'étaient pas complétées et que les conclusions ne devaient être attendues que dans quelques mois.

Par ailleurs, l'Iron Ore a établi le coût du récent conflit, mais il n'est pas question de divulguer des chiffres, a précisé M. Mulroney.

Présent aux discussions, M. L. Patterson, président de Québec Cartier, n'a pas dit un mot; pour sa part, le président de Sidbec-Normines, M. Cy-

rille Dufresne, a présenté la cadette des compagnies minières sur la Côte-Nord.

Prise de conscience

Ce mini-sommet, considéré comme une saine prise de conscience sur la situation du fer, a été suivi avec une grande attention; la journée constituée à tout le moins un important succès de participation aux yeux des organisateurs.

De multiples données ont été transmises par des intervenants sur le marché de l'acier dans le monde. Des informations furent données sur les conditions de vie dans les villes nordiques. Des échanges fructueux ont eu lieu sur la diversification de l'économie régionale, si cela demeure possible à court ou moyen terme.

Hier soir, près de 300 personnes ont payé \$20 du couvert pour entendre le ministre Bérubé, témoignant d'un intérêt certain pour l'ensemble de cette question.

Au fait, comme se le demandaient certains en fin de journée, ce colloque aurait-il eu lieu sans le conflit de travail qui a paralysé les mines pendant quelques mois, plus tôt cette année?

# le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint

## Polyvalente de Baie-Saint-Paul

# Un étudiant sur cinq abandonne ses études

par France Desjardins  
collaboration spéciale

BAIE-SAINT-PAUL — Le conseiller en orientation de la polyvalente Saint-Aubin, M. Raymond Fortin, rendait public au cours des derniers jours un rapport sur les activités des 179 étudiants qui terminaient leur cours secondaire en juin dernier. Ce rapport, au sujet duquel le conseiller soutient qu'il n'a pas été effectué dans le but d'apporter des conclusions à une situation scolaire, révèle tout de même plusieurs points susceptibles d'être particuliers à Charlevoix-Ouest.

Trois situations retiennent surtout l'attention: le taux d'étudiants abandonnant leurs études à la fin du secondaire V, le taux d'étudiants qui reviennent au secondaire après avoir terminé celui-ci et enfin, le nombre d'étudiants qui parviennent ou non à trouver un emploi relié au domaine de leurs études.

### Abandon des études

Ce rapport indique que sur les 179 étudiants qui finissaient leur cours secondaire en juin dernier, 20 pour 100 abandonnaient ou avaient abandonné leurs études, ce qui signifie qu'un étudiant sur cinq a laissé ses études pour une raison ou une autre. De ce chiffre de 20 pour 100, on retient qu'il augmente d'année en année: ainsi, en 1976, le taux d'abandon était de 17 pour 100 pour une hausse de 1 pour 100 en 1977 et une augmentation de 2 pour 100 en 1978.

Si l'on revient au 20 pour 100 des étudiants qui ont abandonné, 42 pour 100 ont réussi à se trouver un emploi contre 57 pour 100 qui sont toujours sans emploi depuis juin. De ce nombre, 75 pour 100 des jeunes n'envisagent pas de retourner aux études un jour ou l'autre. Ils ne travaillent donc pas et ne pensent pas en termes de retour éventuel aux études. Ce qu'ils font depuis juin? L'étude n'indique rien à ce sujet. Mais, on doit cependant retenir que la région de Charlevoix détient un des taux les plus élevés de chômeurs, ce qui signifie que le jeune qui abandonne est certain de ne pas trouver un emploi aisément.

### Retour au secondaire

L'autre sujet qui ressort de ce rapport est le nombre d'étudiants qui, après avoir terminé leur cours secondaire, reviennent faire des études de ce niveau. Ils forment un quart du 80 pour 100 d'étudiants qui poursuivent leurs études. De ce 25 pour 100, 63 pour 100 reprennent une formation professionnelle (en revenant soit reprendre leur secondaire IV général ou en reprenant le secondaire V intensif) pour 37 pour 100 qui reviennent faire une formation générale.

Ces chiffres disent donc qu'un quart des étudiants qui poursuivent leurs études perdent au moins un an dans la préparation de leur orientation. Ils reprennent soit pour obtenir des notes plus fortes pour entrer au CEGEP ou encore parce qu'ils ont constaté entre-temps que le secondaire était peut-être susceptible de leur fournir une entrée plus rapide sur le marché du travail.

Mais, il demeure que ces étudiants forment une proportion tout de même assez étonnante et que cette situation

retient particulièrement l'attention du conseiller en orientation.

### Etudes et emploi

Si l'on reprend le nombre d'adoles-

cents qui terminaient leurs études en juin dernier dans le secteur professionnel, soit 25 pour 100, on s'aperçoit que les 11 étudiants qui avaient choisi le cours de service à l'auto ou celui de

menuiserie d'atelier avaient réussi, dans une proportion de 63 pour 100, à trouver un emploi; mais aucun d'entre eux ne travaille aujourd'hui dans le domaine de ses études.

Le cas des 17 étudiants qui terminaient comme infirmiers (ères)-auxiliaires est un peu plus satisfaisant dans la mesure où 54 pour 100 d'entre eux travaillent maintenant dans le domaine relié à leurs études.

Quant aux 22 finissantes en secrétariat médical, elles ne peuvent pas en dire autant, puisque 75 pour 100 sont dans un milieu sans relation avec leurs études.

### Sérieuses difficultés

Si le conseiller en orientation

Raymond Fortin indique qu'il n'est pas à même d'apporter des conclusions à ce rapport faute de détails ou de rencontres avec tous les finissants, il laisse tout de même entendre que la proportion d'étudiants qui abandonnent leurs études sans aller plus loin est assez alarmante, surtout dans une région comme Charlevoix; dans le cas de ceux qui font un retour au secondaire après l'avoir terminé en juin, il retient que les étudiants ont, comme partout ailleurs dans la province, de sérieuses difficultés à faire des choix face à leur orientation future.



C'est cette photo que le maire Louis-Marie Gaudreault a remise à M. Orance Pépin en guise de souvenir pour ses 25 années au service de la ville de Donnacona.

## Donnacona fête son gérant

par Gérard ROCHETTE  
collaboration spéciale

DONNACONA — La ville de Donnacona a rendu hommage, en fin de semaine, à son gérant M. Orance Pépin, à l'occasion de ses 25 années au service de la municipalité.

C'est au cours de la fête annuelle réservée aux jubilaires de la paroisse Sainte-Agnès que les autorités municipales ont signalé cette étape importante dans la vie municipale locale.

Mentionnons que cette fête des jubilaires est organisée par la fabrique Sainte-Agnès, en collaboration avec la caisse populaire locale, afin de rendre hommage aux couples à l'occasion de leur 25e, 50e ou 75e anniversaire de mariage. Cette année, 24 couples ont été honorés.

Les 25 années de service de M. Pépin à titre de secrétaire-trésorier et gérant de la municipalité ont été signalées lors de la réception civique à l'hôtel de ville.

Au nom des membres du conseil et

de la population, le maire, M. Louis-Marie Gaudreault, a remercié M. Pépin pour les loyaux services qu'il a rendus à la municipalité au cours de ces nombreuses années. "L'excellence de son travail et le dynamisme qu'il a déployé tout au cours de ces années ont reflété sur toutes les administrations municipales", a dit le maire.

Celui-ci a ajouté que M. Pépin participait activement à la vie municipale et émettait son opinion sur les sujets discutés à la table du conseil. "Toutefois, de préciser M. Gaudreault, il a toujours su respecter les décisions prises par les élus du peuple et travailler à leur application. Cela démontre que tout au long de sa carrière, il a été fidèle à ses engagements et au mandat que lui confiaient les représentants de la population."

Le maire a également rendu hommage à l'épouse de M. Pépin, Thérèse, pour les nombreux sacrifices consentis durant ces nombreuses années. "C'est de cette façon que celle-ci a rendu des services à la population de Donna-

na", a dit M. Gaudreault. En reconnaissance des services rendus, M. Pépin et son épouse ont reçu chacun leur photo personnelle extraite de l'album de leurs 25 années de mariage qu'ils ont célébrées il y a quelques mois.

C'est en mars 1953 que M. Pépin entra au service de la ville de Donnacona à titre de secrétaire-trésorier. Il a donc vu se développer la municipalité au rythme des années en participant activement à ce développement en collaboration avec les administrations municipales qui se sont succédé. De \$90,000 qu'était le budget en 1953, M. Pépin a vu celui-ci grimper jusqu'à \$1,500,000 en 1977. Honoré par le ministère des Affaires municipales du Québec dans les années 1960 pour l'excellence de son travail, il n'a jamais compté ses heures au service de la municipalité, ayant aujourd'hui la satisfaction du devoir accompli. Et dans la fonction de gérant municipal depuis quelques années, M. Pépin poursuit toujours le travail amorcé, il y a 25 ans, au service de la population de Donna-

## L'UPA appuie le maire de Parisville au sujet du projet de porcherie

Le Conseil d'administration du syndicat de l'UPA de la seigneurie de Deschailions vient d'appuyer le maire de la municipalité de Parisville, concernant la construction d'une porcherie de 2,500 têtes, que contestent un groupe de citoyens.

Cette escarmouche entre citoyens agriculteurs et non-agriculteurs a débordé les limites de la petite municipalité de Parisville, dans le comté Lotbinière, il y a quelques jours, lorsque le conseiller Charles-Auguste Brisson s'est présenté en commission parlementaire sur l'environnement pour dénoncer ce projet de porcherie.

Le groupe dirigé par M. Brisson prétendait représenter la majorité des contribuables. Cette intervention a permis au maire de la municipalité M. Roland Laquerre de préciser également sa position dans ce dossier.

M. Laquerre estime que l'agriculture est la principale activité de Parisville et qu'elle doit continuer de se développer. Cette position a plu aux dirigeants locaux de l'UPA qui se sont empressés d'appuyer le maire.

Dans un communiqué, M. Gaston Beaudet, président du syndicat agricole, indique que la priorité pour la municipalité n'est pas de laisser s'installer des gens qui travaillent à Bécancour mais de permettre à l'agriculture de se développer tout en respectant les normes de l'environnement.

Lors de leur comparution en commission parlementaire, les citoyens qui s'opposent au projet de construction d'une porcherie ont donné, selon l'UPA, des chiffres erronés concernant le coût d'installation du réseau d'eau municipal pour lequel "toute nouvelle construction constitue un danger", selon les contribuables.

Or, selon l'UPA, les contribuables ont faussé le problème en utilisant des données inexactes. On reproche également aux non-agriculteurs d'avoir prétendu qu'une pétition avait été signée pour s'opposer à la construction d'une porcherie additionnelle. Selon l'UPA cette pétition a été signée mais elle ne

concernait que la possibilité de desservir la nouvelle exploitation avec le réseau d'eau de la municipalité.

Ce problème ne se pose d'ailleurs pas maintenant puisque les promoteurs ont indiqué leur intention d'assurer leur propre approvisionnement en eau.

## Le suspect, un jeune de 16 ans

par Lucien LATULIPPE

Le suspect qui a été arrêté en rapport avec le vol d'armes à feu au poste de police de Saint-Georges-Ouest de Beauce, jeudi dernier, est un adolescent de 16 ans demeurant dans cette municipalité.

Malgré son jeune âge, le détenu était un habitué du poste de police de Saint-Georges-Ouest où il aurait été amené à différentes reprises pour des délits mineurs. Ainsi connaissait-il bien les lieux et il n'a eu aucune difficulté à s'orienter pour commettre son dernier délit.

L'enquête a révélé que l'intrus s'était d'abord introduit dans le poste de pompiers. Avec une hache trouvée sur place, il a pu forcer la porte communiquant avec le poste de police. Le même instrument lui a servi à ouvrir les cases où les policiers laissent leur linge et leurs armes à feu.

Des quatre revolvers de calibre 38 Smith & Wesson qui ont été volés, un seul a été trouvé lors de l'arrestation du suspect. Les trois autres auraient été vendus et la Sûreté du Québec qui a pris l'enquête en main tente de les retracer.

Au moment du vol, la police de Saint-Georges-Ouest a aussi constaté la disparition de deux paires de menottes et d'une centaine de balles.

L'adolescent est incarcéré et il sera incessamment traduit devant un juge de la cour du bien-être social.

SOYEZ PRÊT POUR L'HIVER

MTD

SNOW FLITE

DEUX PHASES

COMPRENANT

- Lame chasse-neige amovible...
- Patins de glissement réglables et interchangeables.
- Chaînes antidérapantes installées à l'usine.
- Démarreur électrique 110 volts inclus.

Deux phases: 33 po/11 HP.  
Modèle 965

889<sup>95</sup>

Deux phases - 26 po/10 HP  
Modèle 840

739<sup>95</sup>

CLÔTURE À NEIGE 4 BROCHES 48" x 50"

17<sup>89</sup>

le rouleau



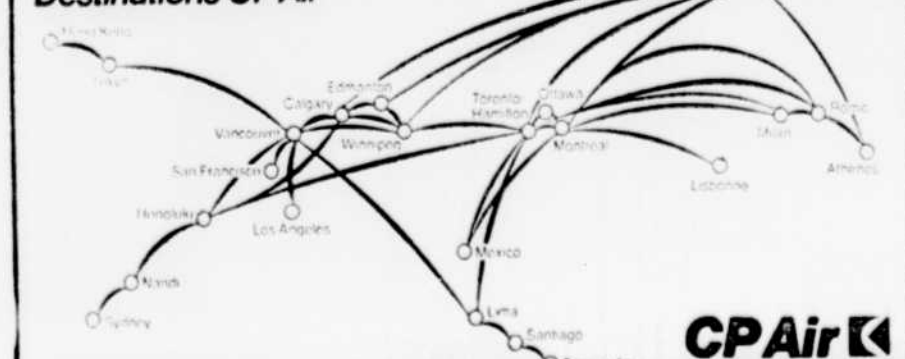
Quincaillerie  
P-H. VILLENEUVE  
255, AV. GIGUERE-VANIER - 681-0555

LE SOLEIL  
PARTICIPEZ AU CONCOURS  
DESTINATION

LISBONNE  
PORTUGAL

SUR LES AILES DE  
CPA Air  
Participation de l'Office national du tourisme du Portugal

Destinations CPA Air



REMPLISSEZ LE COUPON  
DANS CE JOURNAL  
POUR PARTICIPER  
AU CONCOURS

100 VOYAGES  
GRATUITS  
(50 couples)

CERTIFICATS

10 1/2% 5 ans  
1 1/4% 3-4 ans

PLACEMENT ET INTÉRÊTS GARANTIS  
AUCUNS FRAIS

\*Taux sujets à changement sans préavis. Les certificats émis n'en sont jamais affectés.  
D'autres options à des taux forts sont offerts. Renseignez-vous auprès des Fiduciaires ou à l'un des 108 comptoirs de la Banque d'Épargne.

UN ATOUT DANS VOTRE VIE  
Fiduciaires  
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

1253, avenue McGill College, Montréal, Tel. 878-3351  
401, boulevard Labelle, Place Rosemere, Tel. 621-0715  
6633, est, rue Sherbrooke, Montréal, Tel. 253-1720

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymond

# Elections prévues dans 6 localités de Québec-Sud

par Paul-Henri DROUIN  
du bureau du Soleil

**SAINT-JOSEPH** — La présentation officielle des candidats dans une vingtaine de municipalités des régions de Beauce-Nord, Beauce-Sud, Bellechasse et Lotbinière, a pris fin hier, et comme ce fut le cas la veille, un grand nombre de candidats ont été élus ou réélus par acclamation.

Cependant, il y aura des élections dans six municipalités de ces régions soit à Saint-Martin, Saint-Zacharie, Sainte-Rose, Saint-Benoît, Saint-Malachie et Saint-Philémon.

Voici la liste des candidats élus ou en ballottage dans chacune des municipalités de ces régions.

## Beauce-Nord

### Vallée-Jonction

Siège no 3, Roger Bourque, élu; 4, Pierre Doyon, réélu; 6, Roland Maheu, réélu.

### Saint-Simon-les-Mines

Siège no 1, Henri-Louis Quirion, élu; 2, Clément Leclerc, élu; 3, Gaétan St-Laurent, élu.

### Saint-Odon

Siège no 4, Jean-Claude Montpetit, élu; 5, Henri-Paul Drouin, élu; 6, Jacques Vachon, élu.

### Sainte-Marguerite

Siège no 3, Henri Lacasse, élu; 4, Jean-Louis Poulin, élu; 5, Benoît Marcoux, élu.

### Notre-Dame-des-Pins

Siège no 4, Herman Poulin, élu; 5, Victor Rancourt, élu; 6, Clément Quirion, élu.

### Saint-François-Est

Siège no 4, Hughes Giroux, réélu; 5, Gaston Mathieu, élu; 6, Jules-Aimé Mathieu, réélu.

### Saint-Joseph paroisse

Siège no 4, Réal Maheu, réélu; 5, Normand Maheu, réélu; 6, Bertrand Giguère, réélu.

## Beauce-Sud

### Saint-Benoît

Siège no 2, Emmanuel Bolduc, élu; 4, Jean-Claude Poulin, réélu; 6, Luc Boulet et Normand Poulin.

### Saint-Zacharie paroisse

Siège no 2, Honoré Morin et Narcisse Larivière; 3, Antonio Deraps, élu; 5, Lucien Parent, élu.

### Saint-Martin

Siège no 1, Mme Cécile Champagne et Normand Quirion; 2, Maurice Courtemanche et Jean-Marc Paquet; 3, Fabien Carrier, élu.

### Aubert Gallien

Siège no 2, Réjean Dutil, réélu; 5, Réal Nadeau, réélu; 6, Andréa Roy, réélu.

### La Guadeloupe

Siège no 1, Dorilas Pélissier, élu; 2, Clément Lachance, réélu; 3, Jean-Baptiste Drouin, réélu.

### Saint-René

Siège no 1, Léandre Vachon, élu; 2, Jean-Yves Poulin, élu; 3, Yvon Couture, réélu; 5, Gaétan Mercier, élu.

## Saint-Robert

Siège no 2, Napoléon Bourque, élu; 3, Joseph Boulet, élu; 6, Clément Busque, réélu.

## Saint-Ludger Gayhurst

Siège no 4, Adélard Faucher, réélu; 5, Rosaire Faucher, élu; 6, Grégoire Gagnon, élu.

## Saint-Prospère

Siège no 4, Camil Gilbert, réélu; 5, Normand Pruneau, réélu; 6, Nelson Paré, réélu.

## Saint-Philémon

Siège no 2, Rémi Loignon, élu; 5, Roland Loignon, réélu; 6, Germain Létourneau, réélu.

## Saint-Ephrem paroisse

Mairie: Marc Plante, réélu; siège no 1, Alphonse Hamel, élu; 4, Lionel St-Pierre, réélu.

## Bellechasse

### Saint-Philémon

Siège no 4, Lorenzo Côté et Yvon Letellier; 6, Arthur Talbot et Jean-Paul Aubé.

### Saint-Malachie

Siège no 4, Mme Monique Guay et Isidore Goude; 5, Mme Marie-Jeanne Marceau et John O'Rourke; 6, Germain Bédard, élu.

### Sainte-Rose

Siège no 4, Louis-René Drouin, réélu; 5, Paul-Maurice Vachon, réélu; 6, Josephat Quirion et Patrick Carrier.

### Saint-Camille

Siège no 1, Gérard Fournier, réélu; 2, Julien Blouin, réélu; 3, Henri-Louis Lapointe, réélu.

### Sainte-Claire

Siège no 2, Aurèle Côté, réélu; 4, Lucien Larochelle, réélu.

### Armagh village

Siège no 1, Jos B. Thibault, réélu; 2, Lorenzo Blanchet, réélu; 3, Tobbie Duchesneau, réélu.

### Armagh paroisse

Siège no 4, Robert Boutin, réélu; 5, Roger Duchesneau, élu; 6, Armand Chabot, élu.

### Sainte-Germaine paroisse

Siège no 1, Germain Bouffard, réélu; 3, Claude Bellavance, élu; 4, Mercier Lachance, élu.

### Lotbinière

Siège no 5, Henri Dion, élu; 6, André Huppé, élu.

### Saint-Sylvestre village

Siège no 5, Henri Dion, élu; 6, André Huppé, élu.

### Sainte-Agathe village

Siège no 4, Mme Marguerite Houle, réélu; 5, Michel Poirier, réélu; 6, Gérard Roy, élu.

### Saint-Sylvestre paroisse

Siège no 4, Gilles Turcotte, élu; 5, Jules-Aimé Vachon, réélu.

## Région de Thetford

# Coût de l'usine de filtration et de l'aqueduc: \$20 millions

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du Soleil

**THETFORD MINES** — Il en coûterait au moins \$20 millions pour aménager dans la région de Thetford Mines un réseau d'aqueduc et construire une usine de filtration.

C'est ce que révèle une étude réalisée pour le compte du Conseil d'agglomération de Thetford Mines-Black Lake. Ces estimations sont conservatrices puisqu'elles ont été établies en fonction des coûts en 1976.

Ce service régional desservirait les villes de Thetford Mines, Black

Lake, Thetford-Sud, Rivière-Blanche, et Robertsonville.

La ville de Black Lake a sollicité des subventions gouvernementales pour résoudre son problème d'alimentation en eau potable. Cependant, le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, a laissé entendre clairement en mai dernier qu'il favorisait une solution régionale.

L'étude hydrologique réalisée par la firme Pluram démontre qu'en régularisant leur décharge, les lacs à la Truite et Clapham (du Huit) pourraient alimenter toute l'agglomération au cours des 40 prochaines années. On sait que la ville de

Thetford Mines puise son eau potable dans le lac à la Truite.

## Fibres d'amiante

Selon le rapport des experts, l'addition de nouvelles conduites au réseau de Thetford et leur raccordement aux municipalités limitrophes nécessiteraient des coûts marginaux par rapport aux autres options envisagées. Cependant, la présence de fibres d'amiante dans le lac à la Truite rendrait nécessaire la construction coûteuse d'une usine de traitement, dont l'exploitation entraînerait des déboursés annuels importants.

Il en coûterait \$12 millions pour ériger l'usine, et \$5 millions pour

construire les conduites de distribution.

Le dossier de cet important projet doit être remis à chacune des municipalités concernées au cours des prochaines semaines.

Cependant, le partage des coûts pourrait soulever certaines controverses. En principe, la ville de Thetford Mines devrait assumer 60 pour 100 du coût du projet. En pratique toutefois, lorsqu'elle s'est dotée d'un réseau qui répond encore amplement à ses besoins, elle a investi des sommes importantes en prévision justement de la régionale de ses installations, et ce sont ses contribuables qui ont assumé les coûts.



Mme Louise Turgeon, animatrice de la session d'information sur la préparation à la retraite, M. Arsène Leclerc et son épouse, participants, le Dr Guy Frenette, personne ressource secteur de la santé.

## Cours de pré-retraite à la Domtar

par Gérard ROCHETTE  
(collaboration spéciale)

**DONNACONA** — Quelque 35 employés de la compagnie de papier journal Domtar de Donnacona, dans le comté de Portneuf, et leur épouse viennent d'entreprendre une session d'information de préparation à la retraite, la deuxième tenue en collaboration avec le Service de l'éducation des adultes de la Commission scolaire régionale Tardivel.

Elle s'adresse aux employés de 59 ans et plus qui seront à leur retraite dans quelques années. Qualifiée de cours pré-retraite, cette session a pour objectif d'informer ces personnes sur des questions relatives à leur retraite;

aider au développement d'une attitude positive face à la retraite; favoriser la prise de conscience de la dimension sociale et collective de la situation de retraité.

Le programme prévoit sept rencontres de groupe qui permettent aux participants de dialoguer avec des spécialistes dans les domaines de la santé, des questions juridiques, financières (régime de rente du Québec et Domtar, assurance-chômage, pension de vieillesse) le logement et, finalement, l'adaptation psychologique du retraité.

Cette innovation a connu un succès si l'on tient compte de l'intérêt manifesté par les participants. Les commentaires recueillis, autant parmi le groupe

actuel que celui de la première session, permettent de conclure que tous apprécient énormément les conseils et les informations données par les spécialistes qui sont, entre autres, le Dr Guy Frenette (santé) Me Jean-Pierre Julien (juridique) Jean-Paul Myre (rente Domtar) Gilles Villeneuve (rente du Québec) M.M. Dufour (assurance-chômage) et Bernard Diguier (logement).

Mentionnons que l'objectif de la session d'information n'est pas d'engager en rien les participants quant à l'âge de la retraite. Le but demeure de favoriser tous les futurs retraités en les aidant à développer une attitude positive envers la retraite et de réduire les inquiétudes de plusieurs personnes devant l'inconnu.

## Détenue en rapport avec un incendie

par Lucien LATULIPPE

Une jeune femme est détenue par la Sûreté du Québec en rapport avec l'incendie qui a endommagé une maison située au 750, rue Nadeau, à Pintendre, le 5 octobre dernier. Elle doit témoigner, demain, devant le notaire Cyrille Delage, du Commissariat des incendies.

Le feu avait éclaté au sous-sol de la construction unifamiliale qu'habitait M. Guy Côté et qui appartient à M. Raoul Pelletier. Il a été circonscrit dans cette partie par les pompiers de Lévis, mais la maison a quand même subi des dégâts à la grandeur, estimés à \$10.000.

La Sûreté du Québec a de plus ouvert une enquête. Hier, sur l'incendie qui a détruit la brasserie La Goulue, située à Sainte-Catherine de Portneuf, entraînant des pertes d'au moins \$150.000.

L'incendie a été aperçu par des passants. Il était environ 3h de la nuit, samedi dernier. Les pompiers de l'endroit ont été alertés, mais le feu avait tellement pris d'ampleur qu'il a été difficile de l'enrayer.

Appartenant à M.M. Guy Boutet, Gilbert et Michel Lachance, la brasserie était logée dans une maison unifamiliale dotée de trois lucarnes et elle était pourvue d'une mezzanine.

Le feu aurait, semble-t-il, éclaté à ce dernier endroit et l'on croit qu'il a été provoqué par une défectuosité électrique. Il sortait par une lucarne lorsque les premiers sont arrivés sur les lieux.

La brigade du crime contre la propriété de la SQ à Québec, dirigée par le sergent Paul Bégin, poursuit aussi son enquête sur l'incendie du piano-bar L'Echouerie, situé sur la rue Principale, à Saint-Etienne de Lévis.

Cet incendie, dont l'origine semble suspecte, a eu lieu, jeudi dernier, et il a entraîné des pertes matérielles d'environ \$50.000. Il a été décelé vers 4h45 du matin par un voisin.

## HÔTEL Bonaventure

### Un weekend sur le toit? Pourquoi pas?

L'Hôtel Bonaventure vous offre un weekend de luxe à un prix spécial de \$35.00 pour deux, par nuit (minimum deux nuits).

Venez manger au réputé restaurant LE CASTILLON. Allez ensuite au spectacle du PORTAGE, un grand cabaret. Défendez-vous autour de la piscine et découvrez le charme des jardins et des terrasses sur un toit!

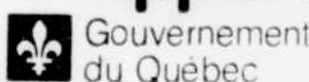
Venez vivre un weekend de luxe au coeur de Montréal, où l'accent est français, l'atmosphère cosmopolite et l'hospitalité insurpassable! Appelez l'Hôtel Bonaventure, sans frais: 1-800-261-8383.

L'Hôtel Bonaventure. Dès que vous y mettez les pieds, notre réputation est en jeu.



LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE  
Partenaire en voyage avec United Airlines

## Appel d'offres



Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

### Service général des Achats

| Projet                                                           | Description                                                                    | Livraison |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 8644                                                             | 3 270 dictionnaires<br>Seuls les livraisons agréés sont admis à soumissionner. | Québec    |
| <b>Clôture de la soumission:</b> 14 novembre 1978 à 15:00 heures |                                                                                |           |
| 8642                                                             | 5 500 exemplaires de l'Édition de l'Annuaire du Québec 1977-78                 | Québec    |
| <b>Clôture de la soumission:</b> 16 novembre 1978 à 15:00 heures |                                                                                |           |

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:  
Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement,  
Bureau des Appels d'offres,  
1155 rue Saint-François, 4e étage, Québec, Qué. G1R 4X8.  
Tél. (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général  
Gaston Ouhim

### Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche

Projet 6341-01-78-600 — Travaux d'isolation, chauffage et ventilation au centre d'interprétation du Parc Miguasha, Clé Bonaventure (Québec).

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs généraux détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 octobre 1978 par remise d'un dépôt de \$35.00 soit en argent comptant, soit un chèque visé ou un mandat-poste (non remboursable) fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Édifice «Place de la Capitale», 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec (téléphone: 418-643-5839) ou au Bureau du Coordonnateur Régional, Minis-

tère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 337 rue Moreault, Rimouski, Québec.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Édifice «Place de la Capitale», 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec.

Les plans et devis sont également en vente à l'Association de la Construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction du Bas St-Laurent.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de \$8.000.00.

**Date et heure limite de réception des soumissions:**  
Mardi, le 14 novembre 1978 à 15:00 heures

Michel Duchesneau  
Sous-Ministre

Projet 6341-03-78-309 — Travaux de plomberie et chauffage dans bâtiments existants à Port Mener, Ile d'Anticosti, (Québec).

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs spécialisés selon l'objet du présent appel d'offre, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 octobre 1978 par remise d'un dépôt de \$35.00 soit en argent comptant, soit un chèque visé ou un mandat-poste (non remboursable) fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Édifice «Place de la Capitale», 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec (téléphone: 418-643-5839).

Les plans et devis sont également en vente à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction du Bas St-Laurent Inc., Association des Contracteurs du Comté de Duplessis et l'Association des Contracteurs du Comté de Saguenay.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances, au montant de \$12.000.00.

**Date et heure limite de réception des soumissions:**  
Mardi, le 14 novembre 1978 à 15:00 heures

Michel Duchesneau  
Sous-Ministre

### Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

Projet 303-20-129 — Réaménagement — Édifice Brault, 1995 Boul. Charest Ouest, Ste-Foy, Clé Louis-Hébert, Québec, (Québec).

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs généraux détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 octobre 1978 par remise d'un montant de \$5.00 non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9 (Tél. 418-643-6622).

Les plans et devis sont également en vente à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$6.000.00 ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances, au montant de \$3.000.00.

**Date et heure limite de réception des soumissions:**  
mercredi le 15 novembre 1978

à 15:00 heures  
Bernard Angers  
Sous-Ministre

Projet 303-35-03 — Réparation et addition de chauffage — Usine de Signalisation, 1 Boul. Pierre-Bertrand, Vanier, Clé Vanier, Québec, (Québec).

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs généraux détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 octobre 1978 par remise d'un montant de \$5.00 non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9 (Tél. 418-643-6622).

Les plans et devis sont également en vente à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$9.000.00 ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances, au montant de \$4.500.00.

**Date et heure limite de réception des soumissions:**  
mercredi le 15 novembre 1978

à 15:00 heures  
Bernard Angers  
Sous-Ministre

Projet 303-55-44 — Entretien ménager — Édifice Administratif, 1200 Rte de l'Église, Clé Louis-Hébert, Québec.

Sont admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 octobre 1978 par remise d'un montant de \$5.00 non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9 (Tél. 418-643-6622).

Les soumissions doivent être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$25.000.00 ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances, au montant de \$12.500.00.

**Date et heure limite de réception des soumissions:**  
mercredi le 15 novembre 1978

à 15:00 heures  
Bernard Angers  
Sous-Ministre

Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Michel · Saint-



Environ 250 personnes ont assisté à l'assemblée de consultation du CRDO

La commission comprend, de gauche à droite, Pierre Brousseau, secrétaire, Guy Larochelle, animateur en loisirs, Bernard Martin, ingénieur forestier, Rénald Poirier, président du CRDQ, Paul-Émile Croteau, forestier, et Gilles Sasseville, de la commission scolaire régionale.

# Consultation qui débute par un affrontement

par Réal LABERGE

**SAINT-PAUL** — Une première assemblée publique de la Commission de consultation du CRD de Québec sur la gestion de la forêt domaniale des Appalaches a donné lieu, ces jours derniers, à Saint-Paul de Montmagny, à un vif affrontement entre les employés syndiqués de la société d'Etat Rexfor et les membres de la Coopérative forestière des Appalaches.

L'accrochage a menacé de mal tourner, alors qu'on s'accusait mutuellement d'user de violence verbale et de recourir aux gestes d'intimidation.

Cette situation explosive a toutefois été désamorcée par une envolée oratoire d'un professeur, "à la fois syndiqué et coopérateur", qui a mis ses concitoyens en garde contre le "piège de la chicanerie", que certaines autorités avaient tout intérêt à voir s'instaurer entre deux mouvements de libération du travailleur et des défavorisés: le syndicat et le mouvement coopératif.

"On sera perdant régionalement, si on se laisse diviser au profit de ceux qui veulent régner et continuer de nous exploiter", a-t-il lancé aux quelque 250 participants, qui ont accueilli son intervention avec de longs et chaleureux applaudissements.

### Source de la chicane

Depuis son entrée en action, en

Enfin, la commission de consultation que préside le président du CRI de Québec, M. René Poirier, avait multiplié les rencontres particulières, dans le calme le plus absolu, avec les organismes et les entreprises de la région susceptibles d'avoir une opinion à exprimer sur la gestion de la forêt domaniale.

Ce qui semble avoir mis soudainement le feu aux poudres, c'est l'annonce récente par les cinq commissaires, dans un rapport préliminaire, de leur intention de recommander, pour les années prochaines, le partage des travaux forestiers de cette forêt publique à 50 pour 100 entre la coopérative et la société d'Etat Rexfor. Celle-ci avait en l'exclusivité du plan de gestion quinquennal précédent. Mais graduellement certains travaux sylvicoles avaient été confiés au mouvement coopératif.

De 60,000 à 85,000 cunits

Pour éviter toute perte d'emplois à l'un ou l'autre des deux groupes de travailleurs forestiers en présence, M. Poirier a précisé que la suggestion de partage s'accompagnait d'une recommandation parallèle d'augmenter la production annuelle de la forêt domaniale de 60,000 cunits à 85,000 cunits. Ce qui implique un prolongement de la période annuelle de travail que prévoit

le plan de gestion. "Il y a du scarifiage, de l'éclaircissement de boisés et de la récupération de bois en train de pourrir", a précisé le président du CRDO.

Cette possibilité d'augmentation des travaux forestiers a été mise en doute par M. Jean-Claude Lévesque, président des employés de Rexfor, qui sont syndiqués avec la CSN.

Selon M. Lévesque, la Commission de consultation du CRDQ n'avait pas la compétence qui lui permette de contrevenir aux normes de production de 60,000 cunits, dont l'évaluation fait suite à des sondages et des expertises de spécialistes du ministère des Terres et Forêts.

Ce à quoi le président de la commission de consultation, M. Poirier, a rétorqué en précisant que "les gens même du secteur industriel concerné et la population régionale ont fourni une version différente", lors de la tournée de consultation: on a affirmé qu'il y avait du bois qui se perdait et pourrissait dans la forêt domaniale, et même certains documents ont fait état d'une possibilité de production pouvant s'élever à 125.000 unités.

Dans les circonstances, de l'avis de

M. Poirier, c'est sans danger que la commission peut recommander une coupe augmentée de 60,000 à 85,000 unités. Cette augmentation est suffisante à fournir autant de travail à la coopérative qu'aux employés de Rexford, sans que personne n'y perde un emploi antérieur. "C'est une question de principe", a insisté le président de la commission consultative.

### Autres considérations

Des autres interventions de l'as-

semblée de Saint-Paul, il y a lieu de relever cette précision que la forêt domaniale des Appalaches ne constituerait que  $\frac{1}{3}$  du territoire forestier des comtés de L'Islet, de Montmagny et de Bellechasse, tandis que la forêt privée regrouperait  $\frac{2}{3}$  du capital forestier.

Les deux groupes en présence ont dit s'accorder sur l'affirmation qu'il y avait du bois "en perdition" dans la forêt domaniale, et qu'il fallait le récupérer "au plus maudit".

On s'est également entendu sur l'interdiction de la coupe du "bois en longueur", qui fait perdre des emplois aux travailleurs forestiers, au profit de la grosse machinerie qui détruit tout sur son passage.

Un consensus s'est également fait sur l'opportunité de faire certains travaux agricoles en des secteurs forestiers réservés à une "vocation tardive", en loisirs et en écologie, alors que les années passent sans que rien n'y soit fait.

## De nouvelles mises en nomination dans la région de la Côte-du-Sud

par R  al LABERGE  
du bureau du Soleil

## La Pocatière

Des mises en nominations additionnelles, hier, à l'île aux Grues, à Saint-Eugène et à Saint-Damase, ajouteront la tenue d'un scrutin supplémentaire aux 21 contestations de sièges de conseillers déjà annoncées pour la région de la Côte-du-Sud. Il en résulte encore sept reconfirmations de conseil-

lers réélus sans opposition et l'élection d'un nouveau conseiller.

Comté de Montmagny -  
Ile aux Grues

Les conseillers André Roy, Jean Dancause et Simon Painchaud ont été réélus sans opposition et continueront d'administrer la municipalité avec le maire Gabriel Vézina et les conseillers

Michel Normand et Guy Vézina. Un siège vacant n'a pas été comblé.

Comté de L'Islet - Saint-Eugène

Il y aura élection au siège 6 entre MM. Jean-Luc Bérubé et Gaétan Caron, tandis que M. Jean-Guy Litalien a été réélu sans opposition et que M. Alfred Gagnon a accédé au siège 4. Le maire Alphonse Caron et les conseillers Yvon Langlois, Ludger Bérubé et Gérard Thibault restent en fonction.

### Saint-Damase

Les conseillers Paul Bélanger, Léo Gaudreau et Yvon Pelletier ont été réélus et continueront de siéger avec le maire Jean-Guy Bélanger et les conseillers Pierre Lord, Félix Bernier et Bertrand Ouellet.

**CERTIFICATS**

**10** <sup>1</sup>/<sub>2</sub>% 5 ans

**1** <sup>1</sup>/<sub>4</sub>% 3-4 ans

**PLACEMENT ET INTÉRÊTS GARANTIS  
AUCUNS FRAIS**

\*Taux sujets à changement sans preavis. Les certificats émis  
n'en sont jamais affectés.

D'autres options à des taux forts sont offerts. Renseignez-vous  
aupres des Fiduciaires ou à l'un des 108 comptoirs de la Banque  
d'Épargne.

UN ATOUT DANS VOTRE VIE

**Fiduciaires**

LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

1253, avenue McGill College, Montréal, Tél. 878-3351  
401, boulevard Labelle, Place Rosemere, Tél. 621-0715  
6633 est, rue Sherbrooke, Montréal, Tél. 253-1720

Charles · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

# Ouverture prochaine d'une bibliothèque à Saint-Raphaël

## En bref



### Disparu

M. Omer Bégin, âgé de 35 ans, est disparu de son domicile de Lévis, depuis le 23 octobre dernier. Il mesure cinq pieds et sept pouces et il pèse 155 livres. Il a les yeux brun foncé et il a une démarche boiteuse. Au moment de sa disparition, M. Bégin portait un paletot bleu marine, genre "trench", un habit brun et une chemise blanche. La dernière fois, il a été vu à la gare du Canadien National, vers 14h. Toute personne pouvant fournir des informations à son sujet est priée de communiquer avec la police de Lévis, au numéro de téléphone, 833-5511.

### Anniversaire

**SAINT-RAPHAEL** — Un groupe de citoyens de Saint-Raphaël tente de mettre sur pied un comité qui aurait pour mission de préparer les fêtes du 125<sup>e</sup> anniversaire de fondation de cette paroisse du comté de Bellechasse.

Une douzaine d'initiateurs, présidés par Mme Berthe Fradette, a connu une première difficulté, le printemps dernier, quand plusieurs citoyens ont exprimé leur désintéressement lors d'un sondage.

Le groupe veut quand même se réunir à nouveau pour élaborer davantage les possibilités et proposer un projet à la population. Si le comité peut être constitué lors d'une prochaine assemblée publique, les fêtes seraient tenues en 1979.

### Marché aux puces

**SAINT-NICOLAS** — Les Louveteaux de Saint-Nicolas ont trouvé un moyen de financer leurs activités en organisant un marché aux puces pour les 3 et 4 novembre, soit vendredi et samedi, au centre commercial Place Normandie, à Saint-Nicolas.

Mme Solange Sérinet, porte-parole du groupe des parents, a communiqué l'information au SOLEIL, hier, en lançant un appel à la collaboration du public. La meute de Louveteaux à Saint-Nicolas regroupe une vingtaine de jeunes.

**SAINT-RAPHAEL** — Une bibliothèque sera bientôt aménagée à Saint-Raphaël de Bellechasse, grâce à la collaboration de nombreuses personnes.

Un projet Canada au travail a été accepté et vaudra une subvention de \$18,250, a révélé l'Initiatrice, Mme Madeleine Routhier. Ce projet amènera la création de trois emplois, pendant sept mois, et la bibliothèque ouvrira ses portes dès décembre ou janvier prochain.

Les trois personnes devant travailler à cette bibliothèque seront désignées incessamment, pour que les travaux d'aménagement du local puissent être entrepris d'ici une quinzaine de jours, a mentionné Mme Routhier. Cette bibliothèque serait située dans une ancienne classe du couvent.

La population locale est appelée à collaborer, en étant invitée à prêter des livres. En plus de cette cueillette dans les familles, Mme Routhier compte sur un don de quelque 250 volumes d'auteurs canadiens et devant provenir du Conseil des arts. Elle croit aussi que la Bibliothèque centrale de prêts (BCP) du ministère des Affaires culturelles pourrait fournir 200 autres volumes.

La subvention octroyée par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme Canada au travail n'inclut en effet aucun montant pour l'achat de livres. En plus des contributions du Conseil des arts, de la BCP et des familles, des livres pourraient aussi être achetés à l'aide d'argent provenant éventuellement d'activités spéciales.

## Recrutement à la Chambre de Saint-Lambert

**SAINT-LAMBERT** — La Chambre de commerce de Saint-Lambert, remise sur pied après trois ans d'inactivité, mène actuellement une campagne de recrutement et élabore divers projets dont l'implantation d'une garderie.

M. Marcel Poiré, l'un des principaux initiateurs de la réorganisation de cette Chambre de commerce, a révélé la semaine dernière qu'une trentaine de citoyens ont déjà donné leur adhésion, de sorte qu'un conseil d'administration pourra être formé d'ici quelques jours.

Comme première activité concrète, le groupe d'initiateurs a tenu à ce que les citoyens de Saint-Lambert puissent se parler. Ils ont pensé à la publication d'un petit journal d'information locale, qui paraîtra bimensuellement sous le titre "Les petites nouvelles". Une première édition de quatre pages vient d'être distribuée gratuitement aux quelque 800 familles de la localité.

Quant à l'implantation d'une garderie, la Chambre de commerce de Saint-Lambert veut ainsi réaliser un projet qui est caressé, depuis longtemps, par plusieurs personnes. Le problème de trouver un local pourrait être résolu prochainement, prétend M. Marcel Poiré, qui a signalé en effet que des démarches sont entreprises à ce sujet.

La Chambre de commerce locale songe par ailleurs à favoriser la mise en place d'autres services professionnels.



Le député de Lévis, M. Jean Garon, et le maire de Charny, M. Georges Lapierre, inaugurant le HLM de 30 logements dans cette ville.

# D'ici un an, le comté de Lévis aura 1 logement de HLM par 100 habitants

par Gilles PEPIN  
du bureau du Soleil

**LEVIS** — La Rive-Sud compte actuellement 423 logements subventionnés à l'usage de personnes âgées ou de familles à faible revenu. D'ici un an, il y en aura tout près de 700, de sorte que l'objectif d'un logement de HLM par 100 habitants sera alors atteint, et même dépassé, dans le comté de Lévis.

M. Jean Garon, député de ce comté à l'Assemblée nationale, a signalé ce fait, hier après-midi, alors qu'il présidait à l'inauguration de nouveaux HLM à Lauzon et à Charny, en compagnie de plusieurs personnalités, dont les maires de ces deux villes et le député de Lévis à la Chambre des communes, M. Reynald Guay.

A Lauzon, le nouveau HLM de 70 logements est le premier édifice de logements subventionnés à avoir été érigé dans cette ville. Il a coûté \$2,6 millions à la Société d'habitation du Québec, qui en construit un autre de 131 logements, actuellement, et dont l'inauguration est prévue pour l'an prochain. A Charny, le nouveau HLM contient 30 logements. Il a coûté \$957,000.

Aux 100 nouveaux logements subventionnés, qui viennent d'être inaugurés, il s'en ajoutera, bientôt, 40 à Saint-David et 131 à Lauzon. Deux autres projets sont rendus au stade des appels d'offres, soit un de 82 logements au centre-ville de Lévis et un de 20 logements à Saint-Nicolas.

## Plus que l'objectif

Le ministre Garon a donc parlé d'un véritable déblocage, puisque 373 logements subventionnés se sont ajoutés aux 323 qui étaient disponibles dans son comté, en 1976, et alors concentrés dans deux municipalités seulement.

Au sujet de l'objectif d'un logement subventionné par 100 habitants, comme il est visé par la SHQ, M. Garon a précisé qu'avec le grand total de 696 logements, qui sera bientôt atteint, le comté de Lévis aura alors dépassé cette norme de 118 logements.

Cela ne signifie pas pour autant, a souligné M. Garon, qu'il faille abandonner l'idée de nouveaux projets, notam-

ment au niveau des logements pour familles à faible revenu. Dans le cadre des programmes de rénovation de quartier à Lévis et à Lauzon, on prévoit déjà construire 26 logements de remplacement qui seront mis à la disposition des résidents sur la même base que les logements municipaux.

Enfin, on sait que la Société d'habitation du Québec, maître d'œuvre des projets de HLM, contracte des emprunts auprès de la Société centrale d'hypothèque et de logement, dans une proportion de 90 pour 100, et auprès du ministère des Finances du Québec pour le reste. La SHQ absorbe de plus 90 pour 100 du déficit d'opération des HLM, tandis que les offices municipaux d'habitation assument l'autre 10 pour 100.



HLM de 70 logements, situé au 92 boulevard Philippe-Boucher, à Lauzon.

## Appel d'offres

Gouvernement  
du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

### Service général des Achats

| Projet                                                    | Description                                                                   | Livraison |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 8644                                                      | 3 270 dictionnaires<br>Seuls les libraires agréés sont admis à soumissionner. | Québec    |
| Clôture de la soumission: 14 novembre 1978 à 15:00 heures |                                                                               |           |
| 8642                                                      | 5 500 exemplaires de l'Édition de l'Annuaire du Québec 1977-78.               | Québec    |
| Clôture de la soumission: 16 novembre 1978 à 15:00 heures |                                                                               |           |

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:  
Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement,  
Bureau des Appels d'offres,  
1155 rue Saint-François, 4<sup>e</sup> étage, Québec, Qué. G1R 4X9.  
Tél. (418) 943-5438.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.  
Le directeur général  
Gaston Duimet

### Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche

**Projet 6341-01-78-600** — Travaux d'isolation, chauffage et ventilation au centre d'interprétation du Parc Miguasha, Cité Bonaventure (Québec).  
Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs généraux détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.  
Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 octobre 1978 par remise d'un dépôt de \$35,00 soit en argent comptant, soit un chèque visé ou un mandat-poste (non remboursable) fait à l'ordre du Ministère des Finances.  
La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Édifice «Place de la Capitale», 16<sup>e</sup> étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec (téléphone: 418-643-5839) ou au Bureau du Coordonnateur Régional, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 337 rue Moreault, Rimouski, Québec.

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 337 rue Moreault, Rimouski, Québec.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Édifice «Place de la Capitale», 16<sup>e</sup> étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec (téléphone: 418-643-5839).

Les plans et devis sont également en vente à l'Association de la Construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction du Bas St-Laurent. Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances au montant de \$6,000,00.

**Date et heure limite de réception des soumissions:**  
Mardi, le 14 novembre 1978 à 15:00 heures

Michel Duchesneau  
Sous-Ministre

**Projet 6341-09-78-309** — Travaux de plomberie et chauffage dans bâtiments existants à Port Menier, Ile d'Anticosti, (Québec).

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs spécialisés selon l'objet du présent appel d'offre, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.  
Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 octobre 1978 par remise d'un dépôt de \$35,00 soit en argent comptant, soit un chèque visé ou un mandat-poste (non remboursable) fait à l'ordre du Ministère des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Édifice «Place de la Capitale», 16<sup>e</sup> étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec (téléphone: 418-643-5839).

Les plans et devis sont également en vente à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction du Bas St-Laurent Inc., Association des Contracteurs du Comté de Duplessis et l'Association des Contracteurs du Comté de Saguenay.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de \$12,000,00.

**Date et heure limite de réception des soumissions:**  
Mardi, le 14 novembre 1978 à 15:00 heures

Michel Duchesneau  
Sous-Ministre

### Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

**Projet 303-20-129** — Réaménagement — Édifice Braply, 1995 Boul. Charest Ouest, Ste-Foy, Cité Louis-Hébert, Québec, (Québec).

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs généraux détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 octobre 1978 par remise d'un montant de \$5,00 non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 St-Amable, 5<sup>e</sup> étage, Québec, G1R 4X9 (Tél. 418-643-6622).

Les plans et devis sont également en vente à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$6,000,00 ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de \$3,000,00.

**Date et heure limite de réception des soumissions:**  
mercredi le 15 novembre 1978 à 15:00 heures

Bernard Angers  
Sous-Ministre

**Projet 303-35-03** — Réparation et addition de chauffage — Usine de Signalisation, 1 Boul. Pierre-Bertrand, Vanier, Cité Vanier, Québec, (Québec).

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs généraux détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 octobre 1978 par remise d'un montant de \$5,00 non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 St-Amable, 5<sup>e</sup> étage, Québec, G1R 4X9 (Tél. 418-643-6622).

Les plans et devis sont également en vente à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$9,000,00 ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de \$4,500,00.

**Date et heure limite de réception des soumissions:**  
mercredi le 15 novembre 1978 à 15:00 heures

Bernard Angers  
Sous-Ministre

**Projet 303-55-44** — Entretien ménager — Édifice Administratif, 1200 Rte de l'Église, Cité Louis-Hébert, Québec, (Québec).

Sont admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 octobre 1978 par remise d'un montant de \$5,00 non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 St-Amable, 5<sup>e</sup> étage, Québec, G1R 4X9 (Tél. 418-643-6622).

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$25,000,00 ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de \$12,500,00.

**Date et heure limite de réception des soumissions:**  
mercredi le 15 novembre 1978 à 15:00 heures

Bernard Angers  
Sous-Ministre

## HÔTEL Bonaventure

### Un weekend sur le toit? Pourquoi pas?

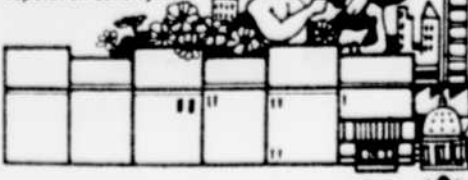
L'Hôtel Bonaventure vous offre un weekend de luxe à un prix spécial de \$35,00 pour deux, par nuit (minimum deux nuits).

Venez manger au réputé restaurant LE CASTILLON. Allez ensuite au spectacle du PORTAGE, un grand cabaret. Découvrez le charme des jardins et des terrasses sur un toit!

Venez vivre un weekend de luxe au coeur de Montréal où l'accent est français, l'atmosphère cosmopolite et l'hospitalité insurpassable!

Appelez l'Hôtel Bonaventure, sans frais: 1-800-261-8383.

L'Hôtel Bonaventure. Des que vous y mettez les pieds, notre réputation est en jeu.



LA SOCIÉTÉ WESTERN INTERNATIONAL  
Partenariat en voyage avec United Airlines